

réponse à l'appel à projet pour le

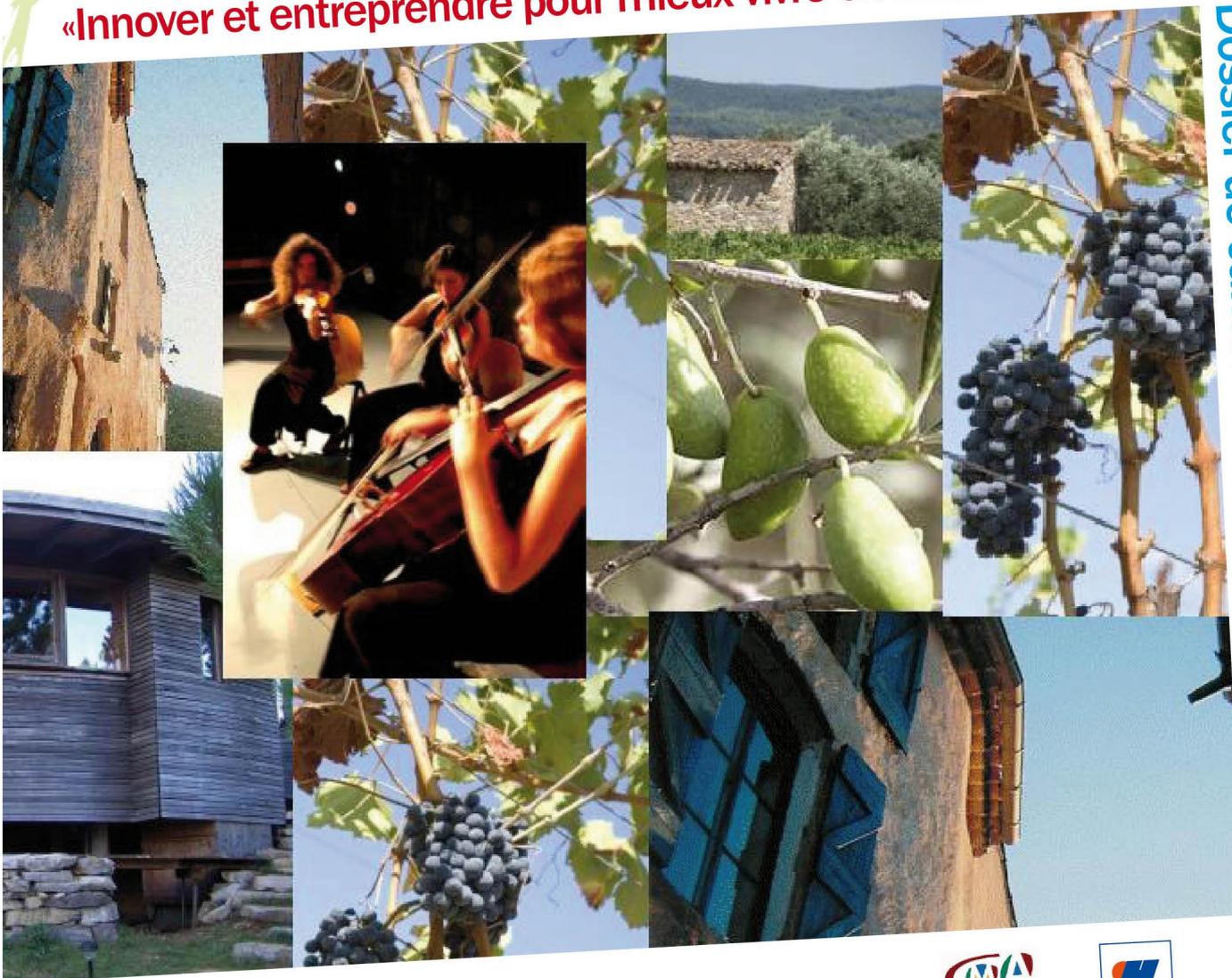
# Programme Leader 2014 - 2020

Version du 27 février 2015



**Convivencia II**  
**«Innover et entreprendre pour mieux vivre en Cœur d'Hérault»**

Dossier de candidature du Cœur d'Hérault



# LEADER 2014-2020 : Candidature du Pays Cœur d'Hérault

## Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1<sup>ERE</sup> PARTIE : PRESENTATION DU CŒUR D'HERAULT ET DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE</b>                                  | <b>4</b>  |
| <b>1.1 Présentation générale</b>  | <b>4</b>  |
| Le Cœur d'Hérault, un territoire attractif ...  | 4         |
| ... mais avec des éléments de fragilité qui perdurent   | 6         |
| <b>1.2 Diagnostic par thématique</b>  | <b>7</b>  |
| 1. Le patrimoine naturel et culturel, support de développement touristique  | 7         |
| 2. Des services à la population qui peinent à suivre la demande sociale   | 8         |
| 3. Une économie présentielle très marquée, une majorité de petites entreprises, un potentiel d'accueil économique important | 9         |
| 4. Un territoire très marqué par l'activité agricole  | 10        |
| 5. Une responsabilité environnementale forte  | 11        |
| 6. Un espace multi-polaire, entre ruralité et péri-urbanisation   | 12        |
| 7. Un territoire qui s'organise !   | 13        |
| 8. Une première expérience LEADER 2007-2013 réussie ... !   | 14        |
| 9. Quelques expériences en coopération porteuses pour l'avenir  | 16        |
| <b>2<sup>EME</sup> PARTIE : LA STRATEGIE LOCALE DE TERRITOIRE</b>   | <b>17</b> |
| <b>2.1 Synthèse du diagnostic de territoire :</b>   | <b>18</b> |
| <b>2.2 La Stratégie Locale de Développement</b>   | <b>20</b> |
| <b>3<sup>EME</sup> PARTIE : GOUVERNANCE DU PROGRAMME</b>  | <b>29</b> |
| <b>3.1 Pour l'élaboration de la candidature</b>   | <b>29</b> |
| <b>3.2 Partenariats envisagés pour la mise en œuvre de la stratégie</b>   | <b>30</b> |
| <b>3.3 Le comité de programmation</b>   | <b>30</b> |
| <b>3.4 Suivi/évaluation</b>   | <b>31</b> |
| a. Un suivi opérationnel au service de la gouvernance du programme  | 31        |
| b. Un système d'évaluation garant des objectifs du programme  | 31        |
| <b>4<sup>EME</sup> PARTIE : PILOTAGE DU PROGRAMME</b>   | <b>32</b> |
| <b>4.1 Le pilotage du projet et organisation du GAL</b>   | <b>32</b> |
| <b>4.2 Critères de sélection des projets par le futur gal</b>   | <b>32</b> |
| <b>4.3 Communication, capitalisation /diffusion</b>   | <b>33</b> |
| a. Projet de plan de communication opérationnel (synthèse)  | 33        |
| b. Capitalisation, lien avec le réseau rural  | 34        |
| <b>CONCLUSION</b>   | <b>35</b> |
| <b>LISTE DES ANNEXES</b>  | <b>38</b> |

Le Cœur d'Hérault est organisé depuis plus de 10 ans autour d'une structure de réflexion et de coordination, le **Pays Cœur d'Hérault**. Résultat de l'évolution récente de l'organisation territoriale locale, cette structure regroupe aujourd'hui trois Communautés de Communes et fédère 77 communes pour une population totale d'un peu moins de 80 000 habitants.

Fort d'un bilan positif pour ses 10 premières années, le Pays Cœur d'Hérault vient de se doter **d'un nouveau projet de territoire intitulé « Horizon 2025 »** (annexe 20).

Aboutissement d'un long processus d'évaluation, de réflexion et de concertation, la Charte de développement du Cœur d'Hérault 2014-2025 « Horizon 2025 » a fait l'objet d'une approbation par les élus du Pays Cœur d'Hérault et de tous les acteurs locaux, lors d'une séance solennelle le 6 décembre 2013 au Caylar.

Cette Charte, paraphée par les Présidents des 3 communautés de Communes, la présidente du Conseil de développement, les représentants des 3 Chambres consulaires, du Président du Conseil Général de l'Hérault, du Président de la Région Languedoc-Roussillon, et par le Député, devant Mme La Sous-préfète de Lodève, représente le projet du territoire Cœur d'Hérault pour les 10 prochaines années.

Elle détermine 6 priorités d'engagements pour notre territoire sous forme de « Défi » :

**Défi n° 1 : Une terre d'accueil et de rencontres**

**Défi n° 2 : Les jeunes comme priorité et le lien intergénérationnel à développer**

**Défi n° 3 : L'économie et l'emploi**

**Défi n° 4 : L'agriculture**

**Défi n° 5 : L'exigence environnementale**

**Défi n° 6 : Urbanisation, logement et mobilité**

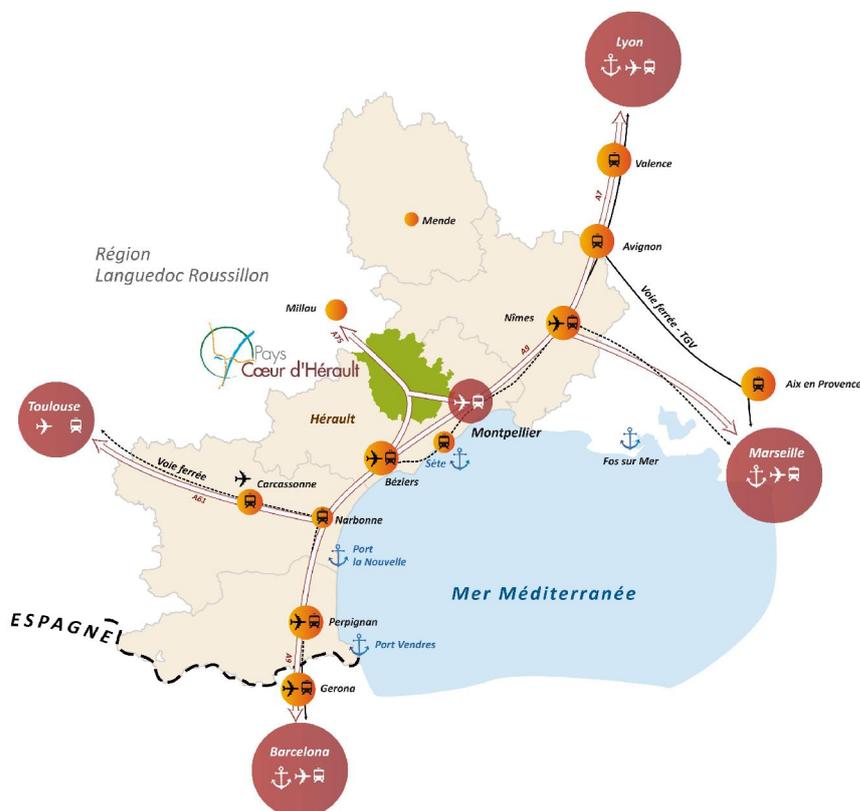
La stratégie LEADER et l'Approche Territoriale Intégrée viendront conforter le projet politique porté par les collectivités et tous les partenaires réunis au sein du Pays Cœur d'Hérault.

C'est dans ce cadre politique et pour sa mise en œuvre que le territoire vient se porter candidat pour cet Appel à projet LEADER 2014-2020 après avoir bénéficié d'un premier programme LEADER avec la programmation 2009-2013.

# 1<sup>ERE</sup> PARTIE : PRESENTATION DU CŒUR D'HERAULT ET DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE<sup>1</sup>

## 1.1 Présentation générale

*Le Cœur d'Hérault, un territoire attractif ...*



Regroupant trois communautés de communes (Vallée de l'Hérault, Clermontais, Lodévois et Larzac), **le territoire du Pays Cœur d'Hérault** représente un bassin de vie de près de 80 000 habitants situé à égale distance entre les agglomérations de Montpellier et de Béziers.

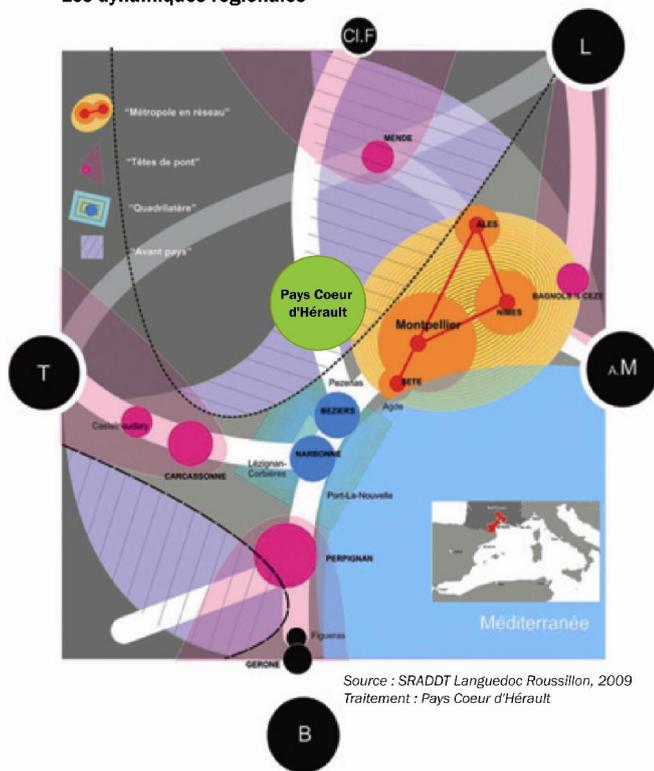
Outre les influences et dynamiques induites par ces proximités, il bénéficie d'une forte attractivité grâce à la présence de 2 autoroutes gratuites (A75/A750) et d'un cadre de vie préservée (Présence de 3 Grands sites « Saint Guilhem le Désert et Gorges de l'Hérault », « Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze », « Cirque de Navacelles »). Une partie du territoire appartient au « Bien Unesco Causses et Cévennes », inscrit au patrimoine mondial en tant que paysages culturels de l'agropastoralisme.

En cela, le Cœur d'Hérault est aujourd'hui un territoire qui fait l'objet de nombreux développements touristiques, résidentiels ou économiques.

Au regard du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable (SRADDT), la situation géographique du Cœur d'Hérault - à cheval entre la « **Métropole en réseau** » et « **l'avant-Pays** », et à proximité immédiate du « **quadrilatère languedocien** » - lui permet de bénéficier de trois des quatre modèles de développement définis dans ce document cadre.

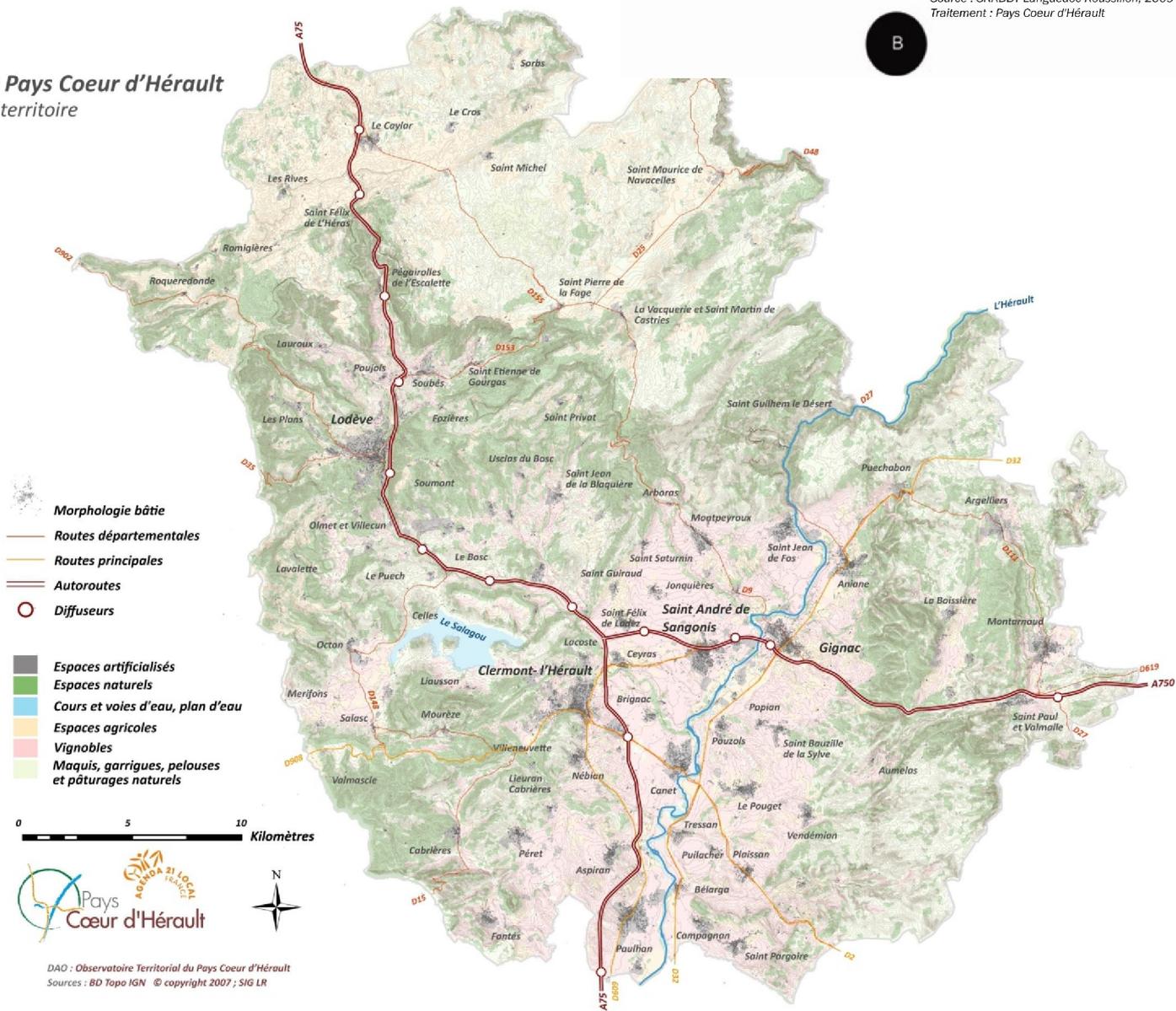
<sup>1</sup> Ce diagnostic, issu des données de base de l'Atlas du Cœur d'Hérault réalisé en 2012 (annexe 18), a fait l'objet d'une concertation renforcée lors de la révision de la charte de Pays durant toute l'année 2013 et début 2014 ; ce travail de fond, associant toutes les forces vives du Cœur d'Hérault, a été complété par une actualisation et une nouvelle concertation suite à l'évaluation du Programme LEADER 2008-2013 Convivencia fin 2014.

Les dynamiques régionales



Source : SRADDT Languedoc Roussillon, 2009  
 Traitement : Pays Cœur d'Hérault

Le Pays Cœur d'Hérault  
 Le territoire





### ... à la dynamique démographique exceptionnelle...

L'une des conséquences de cette position particulière du Cœur d'Hérault est un taux de croissance démographique parmi les plus élevés de la Région, avec un taux annuel de + 2,6% depuis plus de 10 ans, certaines communes connaissant des taux de 5% par an !

Une attractivité qui implique de rapides transformations sociales (accueil de nouvelles

populations), structurelles, paysagères et urbaines autour des trois pôles urbains que sont Aniane-Gignac-St André de Sangonis, Clermont l'Hérault et Lodève. Une évolution rapide qui n'affecte pas totalement la diversité paysagère et agricole du Cœur d'Hérault, qui conserve toujours son fort caractère rural et ses paysages préservés.

### ... mais avec des éléments de fragilité qui perdurent

Malgré ces caractéristiques et ce fort potentiel, ce territoire affiche toutefois quelques signaux négatifs : fort taux de chômage, main d'œuvre moins bien qualifiée, déshérence des centres-bourg, précarité énergétique et de mobilité... Sans doute en raison de la proximité de l'agglomération montpellieraine, l'économie, dominée par de très

petites entreprises, est essentiellement présente. L'évolution rapide du Cœur d'Hérault n'a pas permis non plus une réelle maîtrise de l'aménagement de son territoire par les collectivités, avec un étalement urbain au détriment du foncier agricole, en particulier dans les villages situés le long du fleuve Hérault.

## 1.2 Diagnostic par thématique

(voir grilles thématiques AFOM en annexe 4)

### **1. Le patrimoine naturel et culturel, support de développement touristique**

(cf Défi 1 de la Charte de développement du Cœur d'Hérault – Horizon 2025 »)

Les liens entre tourisme, activités de loisirs et culture sont extrêmement forts en Cœur d'Hérault. Le Pays Cœur d'Hérault est en effet doté d'un patrimoine exceptionnel, notamment valorisé par la présence de trois Grands Sites, trois classements au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, 1 Ville d'Art et d'Histoire, 1 label «Plus beaux villages de France», 2 labels au titre des Villes et métiers d'art et plus de trente Monuments Historiques classés. Zone de passage et d'échange depuis l'âge du Fer, le Cœur d'Hérault est aussi un territoire riche de son histoire, de son patrimoine, culturel, matériel et immatériel.

Le patrimoine historique offre un large éventail de toutes les époques ayant marqué l'histoire de la région : sites protohistoriques, vestiges de la période romaine et médiévale, traces de l'époque moderne, ouvrages fortifiés, architecture vernaculaire de caractère, liée aux différentes activités qui ont façonné ce territoire...

On est ici aux origines de la vocation viticole contemporaine et de l'histoire urbaine du Languedoc, mais aussi de toute l'activité agropastorale liée aux différents terroirs agricoles. Cette diversité du patrimoine matériel ou immatériel peut être incarnée par des personnages historiques (Saint Benoit d'Aniane, Guillaume d'Orange...) ou emblématiques (pèlerins, potiers...).

La spiritualité et la poésie sont aussi des marques identitaires au territoire qu'il convient d'affirmer résolument : les Voix de la Méditerranée, le sentier des poètes de St Saturnin, les sites historiques religieux... en constituent de solides bases.

Cette richesse patrimoniale, exceptionnelle à plus d'un titre, et la culture qui y est liée, participent sans nul doute à l'attractivité importante de ce territoire. Qu'il s'agisse des visiteurs d'un jour ou de ceux qui arrivent et s'installent, il joue ce rôle fondamental dans la qualité du cadre de vie et le lien social. Ces atouts font du Cœur d'Hérault un lieu d'accueil privilégié.

Facteurs elles aussi de lien social et d'appartenance à un territoire commun, les pratiques culturelles

locales sont extrêmement riches, avec un tissu local important d'artistes.

On note la présence d'équipements culturels structurants se localisant sur les villes de Lodève (cinéma, musée), Clermont l'Hérault (théâtre, cinéma) et Gignac (théâtre, salle de concert).

Du point de vue des pratiques touristiques et récréatives, c'est l'ensemble de ce patrimoine avec, en premier lieu, les trois Grands sites (1 370 000 visiteurs en 2011), qui porte la dynamique touristique du territoire. Leur renommée internationale entraîne une fréquentation importante, sans pour autant donner lieu à des séjours en tant que tels. D'autres lieux de visites comme l'Abbaye de Gellone à Saint-Guilhem-le-Désert, la Grotte de Clamouse, le Musée Fleury de Lodève, le Prieuré de Grandmont ou Villeneuve (686 000 visiteurs) et les festivals, avec les Voix de la Méditerranée, Nuits Couleurs..., (60 000 visiteurs) contribuent aussi à la fréquentation de ce territoire.

Outre ces sites emblématiques pour le territoire, celui-ci possède de nombreux supports de découverte liés à la diversité des paysages et à l'économie rurale (vins, produits du terroir, métiers d'art). Une première structuration autour du tourisme vigneron commence à émerger sur le territoire tandis que les activités de pleine nature proposent encore un potentiel important pour une offre touristique spécifique.

Toutefois, avec moins de 7 000 lits touristiques marchands, le territoire est très limité en offre d'hébergements marchands : 81% des lits se trouvent en camping, 11% en hôtels et villages vacances et 8% en meublés ainsi qu'en chambres d'hôtes. Malgré les 21 540 lits en résidence secondaire, la capacité d'hébergement du "Cœur d'Hérault" est donc marginale par rapport à l'offre départementale.

Enfin, l'une des forces et réussites du Pays depuis plusieurs années, est la volonté commune des offices de tourisme des 3 communautés de communes de travailler ensemble (éditions, communication, oenotourisme, activités de pleine nature...).

## 2. Des services à la population qui peinent à suivre la demande sociale

(cf Défi 2 de la Charte de développement du Cœur d'Hérault – Horizon 2025 »)

Le Cœur d'Hérault affiche une population qui rajeunit, les moins de 30 ans représentant aujourd'hui plus de 25% de la population totale. Une proportion qui devrait progresser dans les prochaines années, les enfants d'aujourd'hui devenant les «jeunes» de demain. Comme les soldes migratoires, les communes les plus jeunes se localisent principalement dans la Vallée de l'Hérault, directement connectée à l'A750 vers le montpelliérain ou le biterrois par l'A75.

Malgré les projets de création de crèches sur l'ensemble des EPCI, les besoins en équipements «petite enfance» sont réels et il devient de plus en plus difficile pour les collectivités de répondre efficacement à la croissance démographique malgré une mobilisation importante.

Les écoles du premier degré sont relativement bien réparties sur l'ensemble du territoire. Même si le territoire comptabilise 7 collèges pour 1 874 élèves (Montarnaud, Gignac, Saint André de Sangonis, Paulhan, Clermont l'Hérault (2 collèges) et Lodève), deux polarités émergent pleinement : Lodève et Clermont l'Hérault, ces deux villes disposant aussi de lycées (public/ privé). Notons la présence d'un enseignement agricole à Gignac et à Clermont l'Hérault. Il n'existe pas de Centre d'Information et d'Orientation sur le territoire et la formation professionnelle est peu présente.

Les frontières de la jeunesse sont mouvantes et contradictoires (âge de la majorité plus précoce mais âge de l'autonomie financière en recul) et représente une période de transition (école, famille...) avant l'intégration (politique, économique et culturelle) et l'autonomie (travailler, nouveau logement, nouveau foyer...). S'il fallait tenir compte de ces critères, cette jeunesse commencerait vers 12 ans (puberté, entrée au collège) pour se terminer vers 30 ans voire plus (entrée dans la vie active).

Toutefois, compte tenu des caractéristiques socio-économiques du Cœur d'Hérault (taux de chômage élevé, faible qualification de la main d'oeuvre, précarité plus élevée...), le public jeune est l'une des catégories les plus exposées aux problèmes du quotidien : offre de formation encore trop réduite et pas toujours qualifiante, taux de chômage plus important, accès aux droits plus compliqué, accès réduit au logement, précarité énergétique et freins à la mobilité... ce qui peut aussi avoir comme conséquence une augmentation des risques sociaux

(incivilité, isolement) ou de santé (addictions, renoncement aux soins, souffrance psychique...).

On constate une bonne mobilisation de services dédiés au public «jeune» sur le territoire (présence d'une Agence de la solidarité départementale et d'une Mission Locale Jeunes, Comité local pour le Logement des jeunes, CCAS, services jeunesse des collectivités...), ayant chacun leurs propres missions (par exemple la MLJ s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans) ce qui peut désorienter les usagers, malgré des efforts de coordination. Les professionnels notent régulièrement les difficultés à toucher efficacement ce public, le manque de moyens spécifiques et l'atomisation de l'offre de service.

L'une des particularités des jeunesses « rurales » réside dans une sociabilité intergénérationnelle que les acteurs urbains peuvent nous envier (présence des jeunes dans des comités de fêtes des villages, dans une structure associative culturelle ou festive,...). L'autre particularité étant le brassage des publics jeunes «autochtones» et nouveaux arrivants.

Le lien social, pour un territoire en mutation tel que le Cœur d'Hérault, est l'un des sujets récurrents du territoire mais une véritable politique sociale reste à mettre en place à l'échelle du bassin de vie.

Pour les personnes âgées par exemple, le Cœur d'Hérault propose une offre d'hébergement en établissement relativement importante (18 établissements pour 968 places), mais un travail doit être notamment mené sur la notion de parcours de la personne âgée (sortie d'hospitalisation, entrée en établissement, maintien à domicile...), d'adéquation entre hébergement et ressources, ainsi que sur la prise en charge des personnes présentant des pathologies spécifiques (Alzheimer, troubles psychiatriques...).

Dans le même sens, en matière de santé, si le Contrat local de santé actuellement en cours, s'attaque directement à la mise à niveau de certains équipements et services de santé (permanence des soins, pédopsychiatrie, accès aux droits, santé et environnement...), on constate encore des problématiques d'accès aux soins (faible nombre de spécialistes, pic de départs à la retraite des médecins généralistes, avenir préoccupant de la psychiatrie adulte...).

### **3. Une économie présentielle très marquée, une majorité de petites entreprises, un potentiel d'accueil économique important**

(cf Défi 3 de la Charte de développement du Cœur d'Hérault – Horizon 2025 »)

Malgré un fort potentiel local, la situation économique du Cœur d'Hérault est préoccupante : le taux de chômage (14,6% recensé sur l'agence Pôle-emploi Clermont- Lodève) est supérieur à la moyenne nationale (11,3%) et on note un niveau de qualification généralement peu élevé. On constate d'ailleurs l'insuffisance de l'offre de formation au niveau territorial (peu de formations qualifiantes et techniques) même si depuis 10 ans de gros efforts ont été faits pour faire évoluer l'offre et l'adapter aux besoins des entreprises.

Les secteurs d'activités qui créent le plus d'emplois ces dernières années sont ceux des transports et des services, suivi des secteurs du commerce et de la construction. Logiquement, ces trois secteurs font partie de l'économie présentielle. Cette économie est directement induite par la dynamique démographique.

Par exemple, le tissu commercial du Cœur d'Hérault propose plusieurs pôles plus ou moins spécialisés: pôles commerçants de lieux touristiques, centre-villes et villages, pôles périphériques avec une offre en grandes surfaces alimentaires dont le pôle périphérique structurant de la «ZAC des Tannes basses» à Clermont l'Hérault. Avec ces pôles diversifiés et répartis sur le territoire, le bassin commercial du Pays répond aux besoins courant des populations résidentes ou de passage mais l'évolution de l'appareil commercial en dehors des centre-bourgs entraîne aussi des changements dans les comportements d'achats qui désertent les centres-bourgs.

Toutefois, le Pays possède un « appareil » économique adapté à sa physionomie avec 9 838 établissements recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Si le secteur agricole reste prépondérant (un quart des établissements), les entreprises commerciales puis les services administratifs, sociaux et de santé sont majoritaires. La taille des établissements en Pays Cœur d'Hérault est très faible : un quart des entreprises n'ont pas de salariés, 98% ont moins de 10 salariés. Cette prédominance des Très Petites

Entreprises (TPE) se retrouve aussi à l'échelle régionale.

On constate une bonne dynamique en termes de créations d'entreprises (plus de 400 créations d'établissements par an) à l'image de la tendance régionale. Toutefois, la pérennité des établissements en Languedoc- Roussillon est la plus basse de France. Sur le Pays Cœur d'Hérault, seulement 67% des entreprises créées en 2010 subsistent dans le recensement de 2011 !

Si les compétences en termes d'encadrement des porteurs de projets et candidats à l'entrepreneuriat existent bel et bien sur le territoire (chambres consulaires, services «éco» des Communautés de Communes, Agence économique du Pays, organismes d'accompagnement...), la nécessité d'une meilleure fluidité entre intervenants, sur les dispositifs d'aide aux entreprises et sur l'accès à l'information est à encourager.

En terme d'offre foncière d'entreprises, le territoire du Pays Cœur d'Hérault comptabilise 19 parcs d'activités pour une superficie totale de 362 Ha, ce qui permettra de disposer d'une réserve foncière pour les aménagements économiques structurants des prochaines années. Les Communautés de Communes positionnent d'ailleurs le Pays Cœur d'Hérault comme un véritable espace économique avantageusement positionné le long des axes autoroutiers.

Les projets d'aménagement économique en augmentant les superficies foncières, devraient pouvoir répondre pleinement aux attentes des porteurs de projets et renforcent le Pays comme un espace d'accueil économique.

Quant à l'offre immobilière d'entreprises, elle reste une problématique pour les entreprises et les collectivités, tant sur le locatif que sur des projets d'investissement.

D'une manière générale, le portage financier des projets (privés ou collectifs) est l'un des facteurs limitant dans un contexte économique difficile.

## 4. Un territoire très marqué par l'activité agricole

(cf Défi 4 de la Charte de développement du Cœur d'Hérault – Horizon 2025 »)

L'activité agricole\* marque l'identité même du Cœur d'Hérault, tant économique que paysagère. L'agriculture est l'une des activités économiques importantes du Cœur d'Hérault, malgré un net recul depuis plusieurs décennies : avec 6 611 personnes (2013) relevant du régime agricole (exploitants, salariés ou retraités et leurs ayants droits), soit 9% de la population du Pays, et 2 047 exploitations agricoles pour 38 308 ha de Surface Agricole utile (SAU). Cette activité représente 20,9% de la SAU départementale et 12,6% de la population agricole départementale (alors que le Pays ne représente que 7% de la population héraultaise).

Toutefois, depuis le recensement agricole de 2000 (RGA), on enregistre une disparition d'un tiers des exploitations, et une diminution de 19% de la SAU. La SAU du Pays a connu une érosion plus forte que pour le département de l'Hérault et la Région Languedoc-Roussillon (8 967 ha en moins entre 2000 et 2010).

La population agricole a aussi vieilli. Une des conséquences sera le départ en retraite de nombreux chefs d'exploitations et salariés agricoles d'ici 2025. De plus, la catégorie des plus de 61 ans retient des superficies foncières qui auraient dues être captées par les 18-40 ans : en 2002, les plus de 61 ans détenait 1 474 ha, contre 5 543 ha aujourd'hui.

Ces tendances (baisse de la SAU, arrachage viticole définitif), ne doivent pas faire oublier le potentiel agricole de certains sols, propices à des productions diversifiées (viticulture - arboriculture - maraîchage - céréales - élevage). En effet, le paradoxe viticole du Cœur Hérault réside dans le fait qu'un arrachage définitif coïncide avec une dynamique viticole positive, qui se traduit par un développement de la production en bouteilles et un nombre de plus en plus importants de caves particulières. On trouve en Cœur d'Hérault des grands crus et des vins excellents grâce à des terroirs remarquables et à de grands savoir faire.

Avec les Causses du Larzac, de l'Escandorgue et du Lodévois, au nord et le Causse d'Aumelas au Sud, qui accueillent des ovins et caprins sur de grandes surfaces (et qui participent à l'inscription au titre de

du Bien « Causses et Cévennes », paysages culturels de l'agropastoralisme), le bassin de Lodève, plus spécialisé dans la polyculture élevage, et le Sud du Pays, majoritairement tourné vers la vigne, le Cœur d'Hérault offre une palette de terroirs diversifiés qui concourent à la grande qualité des paysages et à l'attractivité du territoire.

Les pratiques agricoles prennent appui sur les diversités pédologiques du territoire, l'alternance des cultures façonnent les sites, le patrimoine et les cultures locales (formes et morphologies des villages, patrimoine vernaculaire rural, identité locale, ...).

Cette image de qualité et de savoir-faire particulier fait maintenant partie des stratégies des acteurs agricoles. Les producteurs peuvent d'ailleurs s'appuyer sur des labels de reconnaissance agricole qui participent à l'image de qualité du Cœur d'Hérault : Appellations d'Origine Protégées (AOP) viticoles (Côteaux du Languedoc, terroirs de St Saturnin, Montpeyroux, Cabrières, Clairette, Pézenas, Grès de Montpellier, Terrasses du Larzac) et fromagères (AOP Pélardon AOP Roquefort) ; Indications Géographiques Protégées (Vicomté d'Aumelas, Saint Guilhem le Désert, Salagou, Pays d'Hérault, Pays d'Oc). Dans le même temps, des démarches Qualité sont initiées (Sud de France par la Région Languedoc-Roussillon par exemple) ou des liens avec d'autres activités sont explorés, tel que le tourisme vigneron. La filière «bio» se développe aussi, bien que lentement (1152 ha en 2008, soit 3% de la SAU).

Des ponts entre producteurs et unités locales de transformation agro-alimentaire ont été déjà amorcés (cosmétiques, alicaments...), accompagnés en cela par le premier programme Leader.

Enfin, dans une problématique de relocalisation des productions liées à la nécessaire adaptation de la société aux problématiques environnementales (raréfaction des ressources naturelles dont l'eau, transition énergétique, changement climatique...), l'agriculture du Cœur d'Hérault a amorcé sa diversification avec l'émergence de nouvelles filières agricoles (semences, maraîchage, petits élevages...)

\* voir revue « Regards » Portrait agricole du Cœur d'Hérault, février 2015, SYDEL du Pays Cœur d'Hérault (annexe 19)

## 5. Une responsabilité environnementale forte

(cf Défi 5 de la Charte de développement du Cœur d'Hérault – Horizon 2025 »)

En forme d'amphithéâtre ouvert vers la Méditerranée toute proche, le territoire du Cœur d'Hérault repose sur des éléments de reliefs et un réseau hydrographique, qui lui confère une typicité exceptionnelle. Ce sont des cadres paysagers identitaires forts, façonnés par les hommes et le climat qui en forment toute sa particularité.

La présence de trois Grands Sites sur un même territoire en souligne toute l'importance. De la même façon, on constate que 70% de la surface du Pays est inclus dans des périmètres de reconnaissance ou de protections du patrimoine naturel (ZNIEFF<sup>2</sup>, Natura 2000, Sites classés, UNESCO...). Les ZNIEFF couvrent 21 500 ha soit près de 17 % du territoire et soulignent des éléments géologiques originaux et pittoresques (gorges, chaos, cirques, ruffes, causses, plateau basaltique) associés à une très grande variété de paysages contrastés (plaine viticole, étendues de pelouses et de garrigues, forêts riveraines, ....).

Dans le même sens, avec le changement climatique, l'érosion de la biodiversité est l'autre enjeu essentiel de ce début de siècle. Compte tenu de son patrimoine naturel, le Pays Cœur d'Hérault possède une responsabilité importante dans ce domaine. Or, même en dehors des périmètres de protection, la biodiversité est un élément à prendre en compte au même titre que le paysage.

En matière d'eau, le Cœur d'Hérault est essentiellement alimenté par la nappe de l'Hérault, qui fournit les trois quarts de l'eau potable issue du bassin versant et par les "karsts" du Larzac, qui sont encore peu exploités, mais dont la réserve est limitée. Les travaux du syndicat Fleuve Hérault précisent que l'alimentation à partir de la nappe de l'Hérault sera tout juste suffisante, voire même problématique localement (moyenne vallée de l'Hérault) et insuffisante pour tout le bassin de Lodève jusqu'à Clermont-l'Hérault (sources : SAGE<sup>3</sup>). Ce constat montre qu'à moyen terme, près de la moitié des communes raccordées sur les ressources du bassin versant de l'Hérault devront intervenir pour répondre à une demande croissante et pallier

aux limites qualitatives et quantitatives de la ressource en eau. Enfin, d'un point de vue énergétique, le Cœur d'Hérault se caractérise par une forte consommation en produits pétroliers et une forte dépendance énergétique (chauffage, transports).

Le bilan énergétique montre une évolution des consommations énergétiques pour l'habitat de +25%, et pour les services de +21%. Un peu plus de 40% des logements ont été construits avant 1974, ceux-ci se concentrent dans les centres urbains. Les logements individuels sont majoritaires, ainsi que les résidences principales (près de 80% du parc). Le parc est donc ancien, avec de fortes problématiques énergétiques. La précarité énergétique dans l'habitat est très forte sur le territoire, avec des taux de 25 à 58% de la population sur une majorité de communes. Le Fonds Solidarité Logement a fortement augmenté pour l'ensemble de l'Hérault sur le seul volet énergie.

La gestion actuelle des déchets est source d'économie et de projets avec une autonomie importante : si le Syndicat Centre Hérault atteint les objectifs fixés par la Loi «Grenelle» avec 46% des déchets ménagers valorisés, il reste très engagé dans la filière bio-déchets et souhaite développer d'autres valorisations. La coordination et le consensus trouvés en 2001 doivent aujourd'hui être prolongés avec une nouvelle stratégie, tant pour le tri que la valorisation ou encore l'enfouissement.

La réappropriation de ces problématiques environnementales a bien progressé sur le territoire : toutes les intercommunalités ont, ou se sont lancées, dans des démarches d'Agenda 21. De même, la Charte de Pays a été labellisée Agenda 21 par le Ministère en 2010.

---

<sup>2</sup> **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

<sup>3</sup> **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

## 6. Un espace multi-polaire, entre ruralité et péri-urbanisation

(cf Défi 6 de la Charte de développement du Cœur d'Hérault – Horizon 2025 »)

Le Pays Cœur d'Hérault bénéficie de l'influence de l'agglomération montpelliéraine toute proche, renforcée par l'ouverture récente de 2 autoroutes gratuites, d'une quinzaine d'échangeurs et d'un réseau routier dense et entretenu. Cette situation géographique particulière a fait du Cœur d'Hérault une destination privilégiée pour l'accueil de nouvelles populations d'autant, plus que les prix du foncier ou de l'immobilier restaient encore assez attractifs par rapport à ceux pratiqués à Montpellier.

Le Pays se structure autour de 3 pôles démographiques principaux : les pôles de Clermont l'Hérault et de Lodève, et la polarité Gignac/Saint André de Sangonis/Aniane. Chacun des bourgs attire les communes proches, pour atteindre des poids de population significatifs. La dynamique démographique s'accélère nettement depuis 1989 et accentue les disparités spatiales démographiques entre plaine de l'Hérault (+3 et 4%/an) et Lodévois & Larzac (1% à +2%/an).

Même si la croissance démographique a tendance à se modérer depuis 2008, le Pays compte près de 15 000 personnes de plus qu'en 1999, soit une croissance démographique annuelle moyenne de + 2,6 %, avec plusieurs communes à plus de 5 % !

A titre comparatif, l'Hérault connaît pour la même période une variation annuelle de + 1,4 %. Cette dynamique est la conséquence directe de soldes migratoires très positifs.

Les morphologies villageoises donnent l'identité patrimoniale du Pays : villages circulaires, de bastide, village-rue. Ils se caractérisent par une adéquation aux reliefs, un habitat groupé et dense, une articulation des développements historiques (voies centrales, mails, places). La trame urbaine se différencie également selon les situations, causses, plaines, côtes.

Les évolutions récentes sont marquées par l'étalement urbain, lotissements pavillonnaires et mitages de l'espace, qui entraînent des ruptures d'intégration paysagère, des discontinuités urbaines ainsi qu'environnementales et agricoles fortes.

Malgré la qualité de ce patrimoine et certaines actions de requalification conduites par les collectivités dans le cadre de leurs Plans Locaux de l'Habitat (PLH), les centres bourgs et villageois sont

encore aujourd'hui en souffrance (paupérisation, dégradation, difficulté de résorption de la vacance et logements « indignes »).

Le positionnement de bourg centre de Lodève lui confère des charges de centralité qui dépassent parfois son seul territoire alors qu'elle assume les coûts économiques et sociaux associés. La paupérisation de sa population ayant des impacts conséquents sur d'autres domaines : mobilité, éducation-formation, santé, accès aux loisirs,... La fragilité de Lodève est reconnue par son intégration dans la liste des villes retenues au titre de la « politique de la ville », le périmètre concerné étant le « centre ville » de Lodève.

Aussi, face à cette fragilité importante, les collectivités restent continuellement vigilantes sur le maintien, le retour ou le développement des services publics offerts à la population et notamment dans l'accompagnement des populations les plus fragiles.

Malgré la production de nouveaux logements (+ 7 221 depuis 1999 selon l'INSEE), le parc de logements reste en tension, au regard des rythmes démographiques soutenus depuis plus de 10 ans et des besoins qui en découlent. Avec 1 510 logements (2008), le parc à loyer modéré s'élève à 5,2% du parc total.

Face aux dynamiques constructives observées, la question de la capacité d'accueil du territoire et a fortiori des communes est fondamentale. Toutes les communes n'ont pas les mêmes capacités à accueillir des habitants, au regard de leur site ou situation, de leurs moyens à mettre à niveau les besoins en équipements publics.

Lié à ces évolutions en termes d'aménagement du territoire, la mobilité est soumise à une forte évolution : le Pays est mis en tension par des flux routiers importants et en progression, marquant l'intensité des échanges avec les bassins de vie extérieurs et les pôles intérieurs entre eux.

Parallèlement, la desserte interne des bourgs et villages, en transports collectifs, ne permet pas de répondre véritablement aux besoins de déplacements. Un tiers des communes ne sont pas desservies.

## 7. Un territoire qui s'organise !

### Plus de 10 ans d'organisation sous forme de « Pays »...

Fort de ces potentialités mais conscients des menaces qui pèsent sur le Cœur d'Hérault, les élus et acteurs du Cœur d'Hérault ont décidé de s'organiser en mutualisant atouts et moyens : rassemblés depuis plus de 10 ans au sein d'un Pays, le Pays Cœur d'Hérault, les communautés de communes et les acteurs locaux ont proposé de travailler à l'échelle d'un territoire pertinent pour mieux accompagner la transformation du territoire.

A cette échelle, certains grands équipements deviennent possibles et permettent de mieux satisfaire les besoins des habitants (services de santé, piscine...). C'est d'autant plus vrai si l'on s'inscrit dans une perspective de développement durable où la relocalisation des emplois, la préservation et la valorisation des ressources locales, la volonté de réduire la pollution et la perte de temps dans les transports... deviennent des priorités.

Regroupées autour d'un syndicat mixte, les trois Communautés de Communes ont proposé un premier projet de territoire 2003-2013 avec la mise en place de projets structurants : mise en place d'un

Contrat local de santé, animation d'une Agence de développement économique avec les services économiques des trois communautés de communes, gestion d'une pépinière d'entreprises, lancement d'un SCOT sur 50 communes, mutualisation de la promotion touristique « Cœur d'Hérault », gestion d'un premier programme LEADER intitulé « Convivencia », élaboration d'un Plan Climat Energie territorial, labellisation d'un Agenda 21 local...

Le bilan de l'action du Pays sur ces 10 premières années est largement positif avec la réalisation d'un programme d'actions d'un montant de 100 millions d'euros permettant des investissements de fonds (équipements touristiques (grands sites), culturels, de loisirs ou économiques) contribuant à la relocalisation de l'économie locale.

Cette dynamique a permis de remobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un nouveau projet de territoire sur la base d'un diagnostic partagé durant toute l'année 2013. Ce travail de concertation a débouché sur un nouveau projet de territoire à l'« Horizon 2025 » (cf annexe 20).

### Des partenariats et une participation soutenue des élus et de la société civile...

La structuration « Pays » et son antériorité de plus de 10 années permet une ouverture très large sur l'ensemble des acteurs publics, privés ou associatifs du Cœur d'Hérault :

- avec **la gouvernance même du Pays**, qui inclut les représentants des trois communautés de communes et des chambres consulaires à voix délibérative (comité syndical), qui organise régulièrement des Conseil des maires (dans le cadre du SCOT) ou la structuration de son action au sein de commissions thématiques ouvertes à tous les conseillers communautaires et les professionnels du territoire,
- avec **l'Agence de développement économique** et la pépinière d'entreprises qui fonctionnent au quotidien avec les entreprises privées du

Cœur d'Hérault (animation de Clubs d'entreprises, co-organisateur du Prix des TPE, ...) en lien avec les réseaux régionaux économiques,

- ou avec le **Conseil de développement du Cœur d'Hérault** qui fédère de nombreux partenaires associatifs du territoire, lieu privilégié pour la concertation avec la société civile locale.

Au-delà du fait institutionnel, le territoire se caractérise par une vie associative pleine d'initiatives et d'innovations sociales assez exceptionnelle de part sa densité, et développant des valeurs de solidarité. Le Pays s'appuie souvent sur ces initiatives locales pour démultiplier son action de développement.

## 8. Une première expérience LEADER 2007-2013 réussie ... !

Le Cœur d'Hérault a été bénéficiaire d'un premier programme LEADER de 2007 à 2013. **Doté d'une enveloppe initiale de 1 409 000 euros de FEADER**, le GAL CONVIVENCIA a permis de soutenir la réalisation de près de **80 projets** en Cœur d'Hérault pour un montant total de dépenses de **3 650 000 euros**, autour de l'enjeu :

« Mobiliser les acteurs dans le cadre d'une stratégie territoriale transversale cohérente dans un secteur rural, avec l'enjeu du bien vivre ensemble en recherchant un développement intégré et une densification de la vie rurale ». Au 11 décembre 2014 (dernier comité de programmation), **le taux de programmation était de 96%** et le taux de paiement de 56%.

Rappel du plan de développement du GAL Convivencia :

| Action 1 : Gestion de l'espace et dynamique urbaine intégrée |   | Action 2 : Accueil et vie locale : accès aux circuits courts, à l'information et à la culture |  |  |
|--|---|---|--|--|
| 1.1 Urbanisme et construction durables                       | 1.2 Mise en valeur du paysage et de son patrimoine            | 2.1 Développer les circuits courts pour les habitants et les visiteurs voisins                | 2.2 Accès innovant à l'information, nouveaux services, initiatives | 2.3 Accès à la culture dans les villages   |
| Mesures mobilisables :<br>121C, 311, 312, 313<br>+341B, 351  | Mesures mobilisables :<br>311, 313, 323D, 323E +<br>341B, 351 | Mesures mobilisables :<br>133, 311, 312, 323D +<br>341B, 351                                  | Mesures mobilisables :<br>321 + 341B, 351                          | Mesures mobilisables :<br>323E + 341B, 351 |

Fin 2014, une évaluation du programme LEADER 2007-2013 a été réalisée de façon collective avec les partenaires du territoire et avec l'aide d'un cabinet indépendant (cf annexe 13). Il en ressort les éléments suivants :

- **Le territoire est jugé pertinent pour porter un GAL. Cette première expérience a répondu aux objectifs quantitatifs et permis de mobiliser des fonds importants pour aider les projets.**
  - **Marges de progrès :**
    - plus de coordination pour mieux atteindre ses objectifs
    - se rapprocher de dynamiques voisines existantes sur certains sujets le nécessitant (ex : éco-construction)
    - Améliorer la communication et le fonctionnement du GAL avec les autres instances locales (conseil de développement, conseils communautaires...) pour permettre une meilleure appropriation « collective » de LEADER ; et comment cette stratégie peut être prise en compte dans les autres projets mis en œuvre sur le territoire pour renforcer la cohérence du projet de territoire.
    - Recherche de cofinancements plus diversifiés et d'une coordination renforcée avec tous les échelons territoriaux pour que la stratégie locale soit reconnue et soutenue par tous
- **La stratégie choisie a permis de traiter d'un enjeu transversal** que l'on peut résumer en « bien vivre ensemble dans un pays de qualité ». Elle a permis d'amorcer de nouveaux champs de développement mais ne permet pas de voir des avancées significatives sur tous les objectifs visés sauf sur certains secteurs (tourisme vigneron, Grands sites ainsi que le patrimoine paysager)
  - **Marges de progrès :**
    - Renforcer les moyens (communication notamment) permettant d'aller plus vers les porteurs de projet potentiels
    - Associer plus encore l'ensemble des acteurs lors de la définition de la stratégie
- **Les actions se sont assez bien réparties sur l'ensemble de la stratégie** (33 projets pour un axe, 41 pour l'autre), montrant la pertinence des axes, mais en contrepartie, cela donne assez peu d'actions par objectif. **LEADER a donc été utilisé comme un outil « d'amorçage »**. Les actions soutenues correspondent bien aux objectifs fixés, ce qui montre la qualité du travail effectué dans la sélection des projets, avec globalement, une exigence pour soutenir des projets innovants et qualitatifs. **Il semble qu'au final, le territoire ait bien respecté l'esprit de LEADER (qualité des projets, innovation, caractère transversal et multisectoriel des projets...)** ainsi qu'un équilibre entre projets publics et projets privés, et en évitant le « saupoudrage ».
- **La part importante d'études stratégiques**, souvent portées par des structures publiques dont le syndicat mixte Pays Cœur d'Hérault, a permis d'impulser des dynamiques collectives ou de produire des documents cadre (étude mobilité, étude paysage, étude agricole et foncier, compléments au SCOT, projet alimentaire...).

- **15 actions autour de l'objectif de développement de l'écoconstruction et d'actions autour de l'urbanisme durable** : des objectifs partiellement atteints avec notamment la mise en place d'une mission éco-construction, d'un Plan climat Energie Territorial, la réalisation d'un guide de l'éco-habiter, une opération de recherche-action sur la gestion durable du Bâti agricole avec l'INRA.
- **27 projets ont répondu à l'objectif de mise en valeur des paysages et du patrimoine**, avec notamment des projets œnotouristiques novateurs valorisant un patrimoine spécifique et original (mémoire sociale, poésie, géologie...), des actions innovantes (tourisme durable / handicap) et des projets en lien avec le **Grand Site Salagou et Mourèze**.
- **24 actions s'inscrivaient dans l'objectif « développement des circuits courts »**, dont 15 projets privés, des actions de promotion des vins auprès des restaurateurs, des actions phares de valorisation collective des produits viticoles de qualité (Terrasses du Larzac, Vicomté d'Aumelas)...
- **4 projets seulement ont concerné « l'accès innovant à l'information et nouveaux services à la population »**, dont la réalisation d'une étude de marché sur la création d'espaces de coworking en Lodévois et Larzac...
- **19 actions ont permis de favoriser l'accès à la culture dans les villages** à travers par exemple, le démarrage de festivals ou la création de spectacles dans les villages, quelques projets de mutualisation de moyens, quelques projets de rénovation du patrimoine rural d'intérêt Pays, la mise en place d'un réseau d'écofestivals.

#### **Marges de progrès**

- Réduire le nombre d'objectifs visés dans la future stratégie, pour concentrer davantage les moyens d'animation, condition nécessaire et indispensable pour accompagner l'émergence de projets de qualité et augmenter la visibilité des effets du futur programme LEADER.
  - Pour le prochain programme repérer les « pépites » du territoire (ex : métiers, savoir-faire à transmettre) ainsi que des besoins notamment pour le développement de filières locales (ex : outils de mutualisation tels que plate-forme d'échange de produits...).
- **Un profil différent des autres GAL régionaux dans la typologie des bénéficiaires avec près d'un tiers des projets porté par des syndicats mixtes** (Moyenne régionale 16 %), **un tiers de projets d'entreprises ou de personnes physiques** (moyenne régionale 10%) et une part moindre (17%) des projets associatifs (région: 29%) et communaux (région : 20%). **Cette spécificité à toucher plus largement le privé est un atout important à exploiter.** La présence de l'Agence de développement économique au sein du Pays n'est sans doute pas étrangère à cette « culture » de l'accompagnement du secteur privé.

#### **Marges de progrès**

- Trouver des solutions pour anticiper les points de blocage pour les « petits » porteurs de projets et principalement les problèmes de trésorerie. Ex : cofinancement des communautés de communes, plate-forme de financement qui regroupe les financeurs potentiels (cf. expérience de la Caisse des dépôts, structure de micro-crédit en complément de l'offre de la PFIL adaptée aux plus gros projets)
- Aller plus loin sur les mutualisations possibles entre les porteurs de projet, sur l'esprit coopératif.

L'expérience du Gal Pays Cœur d'Hérault - Convivencia a permis au Cœur d'Hérault de mettre en place des partenariats avec les principaux acteurs locaux ayant un rôle d'accueil et d'accompagnement auprès des entreprises ou des particuliers. Ce partenariat s'est progressivement formalisé et renforcé.

**En interne**, l'équipe technique du Gal s'est appuyée sur l'expertise des chargés de mission du Pays Cœur d'Hérault (missions tourisme, culture, écoconstruction, agence économique et pépinière d'entreprises).

**En externe**, l'équipe du Gal a pu s'appuyer sur les équipes techniques des trois communautés de communes composant notre territoire, ainsi que sur celles des trois chambres consulaires, non

seulement pour détecter les projets potentiels, mais aussi pour apporter leur expertise.

Le Pays a organisé et animé de nombreux **comités de pilotage multipartenaires** pour accompagner techniquement les projets. **Un comité technique LEADER** a également été mis en place afin de permettre une expertise croisée sur les projets avant leur passage en Comité de programmation LEADER, et le cas échéant, formuler des recommandations ou demander des compléments dans une optique d'amélioration de la qualité des projets.

L'évaluation conclut sur le fait que la prochaine candidature pourra s'appuyer sur les acquis de cette première expérience.

*(cette partie est en grande partie extraite du rapport final sur l'évaluation du programme LEADER 2007-2013- annexe 13)*

## 9. Quelques expériences en coopération porteuses pour l'avenir

A travers la coopération, le GAL CONVIVENCIA poursuit un objectif de développement des capacités des acteurs du Cœur d'Hérault, d'échange de pratiques et de partage des savoir-faire avec d'autres territoires souvent confrontés à des problématiques identiques. Les principaux axes de coopération lors du précédent programme ont porté sur le tourisme rural, l'urbanisme durable, et le développement des circuits courts. Ils seront des bases importantes d'actions pour le prochain programme.

### Coopération interrégionale

Le GAL Convivencia a participé à la mise en place du projet de « Promotion et communication du réseau des Villes Portes du patrimoine mondial » de l'UNESCO « Causses et Cévennes » (chef de file : GAL Cevennes). Couvrant le territoire du Bien classé, ce projet implique 4 Gals situés dans deux régions et 5 départements différents, ainsi qu'un grand nombre de partenaires locaux. Porté localement par la Communauté de

Communes Lodévois et Larzac, pour la ville de Lodève -l'une des 5 villes Portes du Bien classé au même titre qu'Alès, Ganges, Mende et Millau-, celle-ci a travaillé conjointement à la création d'un réseau de partenariat afin de réaliser des actions collectives de promotion et de structuration de la filière tourisme en lien avec le bien classé.

### Coopération transnationale

Le GAL a noué de nombreux contacts avec d'autres GALs européens, dont certains ont débouché sur l'organisation de missions exploratoires dans le cadre du dispositif « De l'idée au projet ». Même si ces démarches n'ont pas abouti à un projet transnational, les contacts établis dans ce cadre ont été mutuellement enrichissants.

patrimoine rural, notamment des produits issus de l'agropastoralisme et des plantes aromatiques et médicinales. Cependant, de création très récente, le GAL Skoji ne disposait pas des moyens humains et financiers nécessaires pour mener à bien un projet de coopération dans le calendrier. Une coopération pourra être envisagée lors de la programmation 2014-2020.

**Autriche et Maroc** : en 2006, une coopération a été engagée avec des territoires marocains. Ces contacts ont été possibles grâce à l'appui et au réseau des Relations Internationales du Conseil Général de l'Hérault. En 2009, le Pays Cœur d'Hérault a accueilli une délégation du Parc National d'Ifrane et de la direction régionale des eaux et forêts. Ces échanges ont permis de préciser des orientations d'un projet de coopération autour de l'écocitoyenneté et l'écoconstruction. Une pré-convention de partenariat a été signée au printemps 2009 dans plusieurs domaines (urbanisme et construction durable, valorisation des produits locaux, écotourisme, démarche globale locale de développement durable). En 2010, une délégation du Cœur d'Hérault a effectué un voyage d'étude dans le Gal autrichien « Voralberg », situé près de Vienne, qui a permis de découvrir différents projets d'écoconstruction, ce Gal étant particulièrement en pointe sur le développement de l'écoconstruction et la valorisation de la filière bois-construction (forêts de sapin).

**Bulgarie** : En automne 2013, le GAL Convivencia a entamé un programme de coopération avec le GAL Panagyurishte et l'Université de Sofia, consacrée à la thématique de la gestion durable du bâti agricole et de l'aménagement du territoire. Afin d'entamer la préparation et la réflexion avec les partenaires bulgares, une délégation du Pays Cœur d'Hérault s'est rendue en Bulgarie du 13 au 16 janvier 2014, afin de discuter avec le GAL Panagyurishte de l'élaboration du projet de coopération et d'appréhender son contexte local (en particulier les types d'agriculture pratiqués) et ses problématiques.

En raison du manque de financements du partenaire bulgare en cette période de fin de programmation LEADER, le GAL Convivencia n'a pu faire aboutir le projet de coopération. Localement, il a cependant poursuivi le travail de recherche-action et de diagnostic territorial mené par l'UMR Innovation (INRA-Montpellier), les institutions et les organismes locaux intervenant ou concernés par cette problématique.

**Croatie** : En automne 2013, le GAL Convivencia débute une coopération avec le GAL croate Skoji, Iles de Hvar et Vis. La participation du Gal Convivencia à la délégation française en Croatie en automne 2013 a permis aux deux GALs d'initier un échange sur leurs stratégies territoriales et d'identifier des champs de coopération possibles : valorisation et promotion du

Les échanges se sont cependant poursuivis avec l'accueil en Cœur d'Hérault les 15 et 16 décembre 2014, d'une délégation du GAL Panagyurishte qui souhaitait découvrir quelques uns des projets LEADER réalisés en Cœur d'Hérault. Cette rencontre a été l'occasion de discuter avec les partenaires bulgares des perspectives de coopération qui pourraient être développées dans le cadre du prochain programme.

## 2<sup>EME</sup> PARTIE : LA STRATEGIE LOCALE DE TERRITOIRE

## 2.1 Synthèse du diagnostic de territoire :

| ATOUTS du territoire   | FAIBLESSES du Territoire  | OPPORTUNITES sur le territoire  |
|--|---|---|
| <p>Un espace directement connecté aux grands pôles urbains, la « Métropole en réseau » et « l'avant-Pays », et à proximité immédiate du « quadrilatère languedocien » avec deux axes autoroutiers structurants (A75 et A750).</p> <p>Un maillage dense de bourgs et de villages donnant une <b>physionomie multipolaire au territoire, chaque pôle disposant d'un poids démographique similaire ; bon niveau d'équipement de services</b> plutôt bien réparti sur le territoire</p> <p><b>Un prix du foncier bâti encore accessible</b></p> <p><b>Réseau de Transport en commun bien connecté</b> à la métropole.</p> <p>Une <b>dynamique démographique positive</b> et une population qui rajeunit</p> <p><b>Un tissu essentiel d'acteurs de la santé</b> oeuvrant en proximité dans le champ du soin et de la prévention</p> <p><b>Des actions thématiques diverses</b> (nutrition, addictions, santé mentale des jeunes...) dans le cadre du <b>Contrat Local de Santé</b></p> <p><b>Des acteurs mobilisés</b> autour de la jeunesse et des personnes âgées</p> <p><b>Nombre d'entreprises en augmentation</b> constante, <b>économie présentielle</b> dynamique et socle important de production agricole (25% des établissements du CH).</p> <p><b>Des sites et paysages remarquables</b> : 3 Grands Sites, sites inscrits faisant partir du périmètre inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco.</p> <p>Existence de <b>plusieurs reconnaissances et appellations</b> type AOC-AOP et productions diversifiées (vignes, élevages...)</p> <p><b>Des terroirs viticoles reconnus</b>, portés par des syndicats dynamiques.</p> <p><b>Un réseau d'acteurs mobilisé autour des circuits courts</b></p> <p>Un <b>vignoble tourné vers l'excellence</b>, une vraie dynamique agritouristique, une offre en activités de pleine nature quasi complète</p> <p>Tissu <b>d'entreprises agro-alimentaires et de transformation</b>, présence d'un abattoir proche, <b>émergence d'une diversification de l'agriculture</b></p> <p><b>Un poids de l'Economie sociale et solidaire supérieur à la moyenne régionale</b></p> <p><b>Un territoire d'une grande naturalité</b> et à la <b>qualité paysagère</b> et environnementale préservée (riche en biodiversité)</p> <p><b>Une vie culturelle et associative dynamique</b>, avec un grand nombre d'acteurs</p> <p><b>Un espace de travail, de gouvernance et de projet à l'échelle du bassin de vie</b>, le Pays ; des <b>outils territoriaux opérationnels</b> menant des réflexions à l'échelle du territoire</p> <p><b>Des habitudes de travail en commun depuis plus de 10 ans</b> à l'échelle du Pays</p> | <p><b>Centres-bourgs en souffrance</b> : présence de <b>logements « indignes »</b>, accessibilité aux commerces, vieillissement du parc immobilier, précarité énergétique forte...</p> <p><b>Un développement résidentiel urbain récent consommateur en espace</b> et offrant peu de composition urbaine</p> <p><b>Des pôles d'échanges multimodaux quasi inexistant</b> au sein des bourgs centres et des <b>transport en commun interne insuffisants</b></p> <p><b>Mode de déplacement doux pas développé</b>, des difficultés de mobilité notamment pour les publics fragiles</p> <p><b>Une prise en compte des enjeux énergétiques</b> et climatiques au quotidien faible</p> <p><b>Une population en situation de précarité</b> notamment <b>les publics les plus fragiles</b> (jeunes, personnes âgées...)</p> <p><b>Un chômage au dessus de la moyenne</b> départementale lui-même au dessus de la moyenne nationale</p> <p><b>Un manque de qualification et de formation des demandeurs d'emploi ; une offre de formation initiale et continue insuffisante</b>, voire inadaptée à l'évolution des besoins des entreprises et des salariés</p> <p><b>Difficulté à réaliser des parcours résidentiels complets</b> ; une offre très <b>orientée sur la maison individuelle</b></p> <p><b>Des inégalités d'accès à la santé</b> (spatiales, sociales...), des carences dans l'offre de soins et de prévention et des ruptures observées dans les parcours de santé notamment des publics fragiles</p> <p><b>Absence de politique jeunesse globale</b> à l'échelle du territoire</p> <p>Une offre foncière et d'<b>hébergements d'entreprises insuffisante, relativement chère et inadaptée</b>, en particulier aux jeunes entreprises</p> <p><b>Un accès Haut débit inégal, persistance de zones blanches de téléphonie mobile</b></p> <p><b>Des secteurs économiques insuffisamment créateurs d'emplois salariés</b> (90% de TPE)</p> <p><b>Un déficit d'accès aux financements pour les entreprises locales</b></p> <p><b>Un modèle économique associatif à consolider</b></p> <p><b>Une visibilité encore faible de la destination touristique</b>, peu reconnue en terme d'échelle identitaire <b>et aux retombées économiques insuffisantes</b> (pas assez d'hébergements et/ou d'activités de loisirs « commerciales »)</p> <p><b>Diminution de la SAU et artificialisation des sols</b> au détriment des surfaces agricoles, un <b>vieillessement des chefs d'exploitations</b>,</p> <p><b>Accès de plus en plus difficile au foncier agricole</b></p> <p><b>Absence d'outils collectifs agricoles de production, de transformation, de collectes et distribution</b> sur certaines filières</p> <p>Une <b>professionnalisation des acteurs à améliorer</b>.</p> | <p><b>Arrivée de nouvelles populations jeunes</b> et brassage des générations</p> <p><b>Une répartition multipolaire</b> de l'activité économique et de la population</p> <p><b>Proximité immédiate du bassin de consommation</b> montpelliérain et positionnement sur l'arc Sud Europe</p> <p>Présence de <b>structures agissant déjà à l'échelle du territoire</b> : Pays, MLJ, Comité local pour le logement social Jeune, Maison de l'emploi...</p> <p><b>Réflexion en cours ou approuvées</b> sur des stratégies de fonds <b>à l'échelle du territoire</b> : parcours résidentiels, mobilité, SCOT, PLH, développement économique, Fleuve Hérault, Centre Hérault (déchets)</p> <p>Des réflexions en cours ou à mener dans le champ de la <b>santé globale</b> (personnes âgées, santé mentale, accès aux soins, santé-environnement, télémédecine...), avec la perspective d'un <b>deuxième Contrat local de santé 2016-2018</b></p> <p><b>Un maillage de zones d'activités et du foncier économique disponible et bien réparties</b> le long des axes autoroutiers à 20 mn de Montpellier</p> <p><b>Des outils de développement économique en action</b> (hôtels et pépinière d'entreprises, agence éco...)</p> <p><b>Des réseaux d'entreprises déjà constitués</b> selon des secteurs d'activités</p> <p><b>Des filières économiques qui se structurent</b> : métiers d'art, écoconstruction, agroalimentaire...</p> <p><b>La culture et le patrimoine, porteurs de l'identité du territoire</b> et constituant un levier pour le développement économique.</p> <p><b>Un potentiel de développement et de diversification agricoles à exploiter</b> localement en lien avec le bassin de consommation</p> <p>Projet politique <b>d'affirmation de la vocation agricole du territoire</b> (SCOT, Projet alimentaire...)</p> <p><b>Des savoir faire et connaissances à mobiliser</b> pour adapter le territoire et ses activités aux exigences sociétales et au changement climatique (pratiques agricoles, construction...)</p> <p><b>Un espace de coopération culturelle à l'échelle du bassin de vie</b> entre opérateurs (notamment ComCom) : projet de CTEAC, scènes associées...</p> <p><b>Des communautés de communes organisées</b> autour de projets de territoire et disposant de <b>capacités renforcées en matière d'ingénierie de projets</b></p> <p><b>Un projet de territoire partagé</b> à l'échelle du territoire articulé avec les Projets de territoire des Communautés membres, reconnu <b>Agenda 21</b>, qui démarre ; <b>une gouvernance déjà existante</b></p> |



## 2.2 La Stratégie Locale de Développement

Situé en porte d'entrée Nord-Ouest de l'agglomération de Montpellier, le territoire du Pays Cœur d'Hérault opère la transition entre l'aire urbaine de Montpellier et les « avants pays » ruraux. Sa position à la confluence de deux axes autoroutiers le reliant à Montpellier et au littoral en fait un territoire particulièrement accessible. Le territoire du Cœur d'Hérault est donc –du fait de sa position géographique– un territoire marqué par une très forte attractivité résidentielle (+25% entre 2007 et 2015). La structure urbaine du territoire et la qualité de ses patrimoines (naturels, culturels, paysagers ...) viennent conforter cette attractivité qui est un véritable levier de développement et de valorisation du territoire.

Toutefois, et pour importante qu'elle soit, cette attractivité ne doit pas se faire au détriment du territoire : déstructuration des tissus urbains, dégradation des paysages et des sites, hyper-dépendance énergétique ...

Ces éléments issus de notre diagnostic synthétisé dans la grille AFOM présentée à la page précédente, nous amène à proposer une stratégie locale de développement qui vise le **développement des économies créatrices de richesses et d'emplois pour une attractivité durable en Cœur d'Hérault** et intitulée :

### **“Convivencia\* II : Innover et entreprendre pour mieux vivre en Cœur d'Hérault ”**

***Pour une économie créatrice de richesses durables au service de l'emploi, de l'inclusion sociale et de la citoyenneté***

C'est donc parce que la durabilité de notre attractivité est un enjeu majeur de son devenir et que cet enjeu appelle des solutions innovantes, que nous avons choisi d'axer notre stratégie autour de **trois pôles** permettant de répondre aux besoins du territoire et permettant de mettre en œuvre notre projet de territoire :

- **L'innovation**
- **La transition**
- **La valorisation**

Ce positionnement LEADER vient s'adosser de façon transversale et complémentaire à la stratégie d'investissements publics prioritaires proposée à l'Approche Territoriale Intégrée (ATI), LEADER venant appuyer d'une manière plus large les projets et les acteurs -publics ou privés- du territoire qui s'inscrivent dans la stratégie de développement locale élaborée de manière concertée et coordonnée à l'échelle du Cœur d'Hérault. Le tableau de la grille AFOM générale appréhende la complémentarité entre les deux approches (LEADER et ATI).

\* « Convivencia » veut dire « Vivre ensemble » en occitan

# “CONVIVENCIA II : INNOVER ET ENTREPRENDRE POUR MIEUX VIVRE EN CŒUR D’HERAULT”

Pour une économie créatrice de richesses durables au service de l’emploi, de l’inclusion sociale et de la citoyenneté

## AXE 1

Miser sur l’INNOVATION comme levier de développement et de création d’emplois durables en cœur d’Hérault

### OBJECTIF 1.1

Renforcer l’ingénierie locale, la mise en réseau et les outils d’accompagnement à l’innovation économique et sociale

### OBJECTIF 1.2

Soutenir les projets innovants et/ou expérimentaux, au service de l’emploi et de la création d’activités

## AXE 2

Réussir la TRANSITION écologique et énergétique, facteur d’économie des ressources, de cohésion sociale et de développement économique

### OBJECTIF 2.1

Adapter nos entreprises et nos collectivités à la transition écologique et énergétique

### OBJECTIF 2.2

Soutenir les projets et démarches des acteurs économiques favorisant la transition, les nouveaux comportements et la préservation des ressources

## AXE 3

VALORISER et promouvoir les richesses et les savoir-faire du Cœur d’Hérault, sources de développement et de rayonnement du territoire

### OBJECTIF 3.1

Préserver, promouvoir et augmenter la visibilité de l’excellence culturelle, paysagère, patrimoniale et des savoir-faire agricoles et artisanaux du territoire

### OBJECTIF 3.2

Soutenir le développement de prestations, services et équipements correspondant aux attentes des clientèles liées à la destination « Cœur d’Hérault »

## AXE 4

Encourager et développer les pratiques de coopération interterritoriale et transnationale

## AXE 5

Soutenir l’animation, la gestion, la communication et l’évaluation du programme au service de la stratégie locale de développement

## AXE 1 :

### MISER SUR L'INNOVATION COMME LEVIER DE DEVELOPPEMENT ET DE CREATION D'EMPLOIS DURABLES EN CŒUR D'HERAULT

*Le Cœur d'Hérault* est un territoire pleinement connecté aux grandes agglomérations. Sa proximité avec les pôles universitaires et de recherche et des réseaux d'acteurs compétents impacte directement son développement. Caractérisé par une économie présentielle dynamique avec une augmentation constante de TPE créées (toutefois peu génératrices d'emplois), **le territoire fait le choix de miser sur l'innovation comme levier de croissance et de création d'emplois durables**, en s'appuyant sur ses filières ou micro-filières locales (agriculture, agro-alimentaire, biodiversité, santé / bien-être, tourisme, culture et métiers d'art, environnement, bâtiment durable).

**Il s'agit d'engager le territoire et ses acteurs dans un processus global visant à intégrer l'innovation comme levier de développement socio-économique.**

La structuration de ces micro-filières, la création de synergies autour de projets collectifs inspirés du modèle des « clusters » ou des « Systèmes Productifs Locaux », sont des enjeux importants pour renforcer leur potentiel de développement et dynamiser la création d'emplois.

Par ailleurs, le Cœur d'Hérault est riche d'un tissu associatif et culturel très dynamique, mais actuellement fragilisé par les réformes territoriales et la baisse des subventions. De nombreux emplois sont potentiellement en danger. Il est urgent de les reconnaître en tant qu'acteurs socio-économiques et de les accompagner à trouver des solutions innovantes en termes d'emplois, de financement ou dans leur mode de développement.

**L'innovation est prise ici au sens large et dans ses multiples formes : qu'elle soit territoriale** avec la mise en place de nouveaux processus et la création de nouveaux outils, **ou au niveau des acteurs socio-économiques locaux** (cf définition de Noov-LR (réseau SYNERSUD) : « *Innovations marketing et commerciales, Innovations de produit, de services, d'usages, Innovations technologiques, Innovation de procédés et d'organisation, Innovation de modèles d'affaires, Innovations sociales* »), **l'innovation est un vecteur de changement, d'optimisation et de progrès socio-économique pour notre territoire.**

**Pour les entreprises**, il peut s'agir d'un moyen de se différencier sur les marchés, de trouver un marché de niche à forte valeur ajoutée et d'en conquérir de nouveaux.

**Dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la culture, des services** par exemple, ou dans le champ de l'économie sociale et solidaire, il peut s'agir d'innover en termes d'organisation territoriale pour pérenniser et mutualiser des emplois durables et/ou des équipements, condition indispensable pour réaliser des économies d'échelle et pour améliorer globalement les services rendus.

Il s'agit donc à la fois de **développer localement une culture de l'innovation et de créer des conditions favorables au développement de l'innovation dans les entreprises et les organisations**, quelque soit leur forme, au service du développement socio-économique et de la création d'emplois durables.

#### Principaux besoins auxquels répond l'axe :

- Besoin n°6 : **Mieux accompagner les filières émergentes** (métiers d'art, écoconstruction, santé-bien-être, cultures méditerranéennes...)
- Besoin n°10 : S'engager dans des **approches spécifiques en direction des publics dits prioritaires**
- Besoin n°12 : **Renforcer l'ingénierie territoriale inter-communautaire et les outils d'aide à l'innovation...**
- Besoin n°14 : **Améliorer l'accès aux TIC et favoriser le développement des nouveaux usages et/ou organisations** (espaces de coworking...)
- Besoin n°15 : **Se doter d'un fonds d'investissements et compléter les dispositifs de financement existants**
- Besoin n°16 : **Outils collectifs agricoles et ruraux**
- Besoin n°19 : **Renouvellement des générations d'exploitants agricoles**
- Besoin n°20 : **Innovation, investissement, recherche-action et diffusion des connaissances sur les filières locales à potentiel** : agriculture, agro-alimentaire, biodiversité, Santé / bien-être, tourisme, culture et métiers d'art, environnement, bâtiment durable

Cet axe de la stratégie LEADER s'inscrit de façon transversale dans notre projet de territoire « Horizon 2025 » (ensemble des 6 défis)

Inscription de l'axe dans 2 thématiques proposées par la Région lors de l'AAP Leader : La relocalisation de l'économie dans les territoires ruraux / L'attractivité et la vitalité des territoires

## Objectif 1.1 : Renforcer l'ingénierie locale, la mise en réseau, et les outils d'accompagnement à l'innovation sociale et économique

L'enjeu est de favoriser le développement d'une culture de l'innovation au sens large et de créer les conditions favorables à l'innovation. Il s'agit de fédérer les différentes ressources nécessaires à l'innovation (recherche, entreprises, formation, organismes de transfert...) au sein d'un même territoire, ou via le développement de réseaux œuvrant à des projets communs. Ceci doit permettre d'atteindre des tailles critiques propres aux économies d'échelle, de favoriser toutes formes de connexions et de partenariats entre acteurs (laboratoire/acteurs économiques, public/privé...) et entre territoires (Laboratoires de recherche des agglomérations voisines ou en Région...). Il s'agit de :

### ▪ Objectifs opérationnels

**1) favoriser et stimuler les capacités d'innovation des acteurs** (sensibilisation, évènementiels, formation-action, diffusion des connaissances, rencontres et échanges sur les pratiques innovantes...);

**2) accompagner et soutenir l'émergence d'actions collectives, la structuration et les synergies entre acteurs socio-économiques** : travail en réseau, « clusters », stratégies d'alliance d'entreprises, projets collectifs d'actions ou d'investissement, synergies en matière de compétences et de savoir-faire par filières ou en inter-filières ;

**3) accompagner de nouvelles formes de coopération et la mutation des modèles économiques de certains services et/ou activités** (agriculture, environnement, associations culturelles, métiers d'art, tourisme, services, santé/bien-être, ...), afin de créer et/ou consolider les emplois ;

**4) renforcer l'ingénierie locale et les outils d'accompagnement à l'innovation et au développement socio-économique** : effectuer une veille stratégique, détecter les projets d'innovation des porteurs de projets et des entreprises, compléter et innover sur les dispositifs de financement et de mobilisation de l'épargne locale, mobilisation des ressources extérieures (centres de transfert, laboratoire de recherche-développement, en expertise et/ou en formation continue...).

## Objectif 1.2 : Soutenir les projets innovants et/ou expérimentaux, au service de l'emploi et de la création d'activités en Cœur d'Hérault

### ▪ Objectifs opérationnels

**1) Soutenir les projets innovants et/ou expérimentaux, au service de l'emploi et de la création d'activités** à travers des aides : aux études préalables, aux actions de recherche-développement, aux études de marché, recherche d'antériorité

**2) Accompagner et valoriser la performance et le savoir-faire des entreprises** (démarches qualité, Innovation, numérique, projets collaboratifs, accélération de croissance, concours, ...)

**3) Développer l'investissement des entreprises** (de production/ de commercialisation/ de formation, et autres investissements matériels et immatériels)

**4) Développer l'économie productive** (accompagner la création ou l'implantation d'entreprises innovantes / développement d'un nouveau service sur le territoire...)

## AXE 2 :

### REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, FACTEUR D'ECONOMIE DES RESSOURCES, DE COHESION SOCIALE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le changement climatique, l'augmentation des coûts de l'énergie à moyen terme, l'épuisement des ressources naturelles (espace, eau, énergie, biodiversité), les crises économiques et sociales ont et auront un impact localement sur l'activité des entreprises et sur le comportement des ménages.

Dans un contexte de mutations et de ruptures exacerbées, **il convient d'anticiper et d'accompagner les acteurs socio-économiques vers cette transition énergétique et écologique** (voire d'amortir le choc auprès des populations les plus fragiles), vers des changements de pratiques et leurs adaptations.

Le Cœur d'Hérault est tout particulièrement concerné avec une augmentation de l'empreinte écologique humaine en raison de l'augmentation importante de la population (empreinte écologique, et pression sur les ressources en progression, augmentation des migrations pendulaires via l'A75 ou l'A750...). Située en région méditerranéenne, le Cœur d'Hérault est impacté par le changement climatique : diminution de la ressource en eau, modification du calendrier agricole, risques climatiques accrus...). Le profil énergie climat (cf annexe 17) montre aussi que le Cœur d'Hérault est au-dessus de la moyenne nationale pour les émissions de GES et que près de 50% des ménages sont d'ores et déjà en situation de précarité énergétique.

C'est également et surtout aussi une opportunité importante de créations d'activités économiques sur le territoire, la finalité étant de tendre vers un territoire à énergie positive.

**Cet axe vise donc à accompagner les acteurs et le territoire vers la transition post-carbone et à**

**favoriser une économie locale de la croissance verte, créatrice d'emplois pérennes et d'avenir et de préservation de la qualité des ressources.**

**Il s'agit dans un premier temps d'accompagner le changement et la prise de conscience des acteurs privés et publics et de les soutenir dans leurs démarches** amont, étape indispensable à la mise en œuvre des projets de transition.

La transition énergétique et écologique est une vraie nécessité. Évoluant aujourd'hui dans une économie carbonée, les entreprises utilisent principalement, comme l'ensemble de la société, des ressources non renouvelables et en phase d'épuisement.

Avec les impératifs dus au réchauffement climatique et la raréfaction des énergies fossiles, les ressources naturelles en général et l'énergie en particulier deviennent plus que jamais des ressources stratégiques pour faire fonctionner l'entreprise. Ce problème est d'autant plus crucial que le Cœur d'Hérault a une responsabilité importante eut égard au patrimoine présent sur son territoire. La mise en œuvre du management énergétique et environnemental, qui permet de mieux maîtriser ses consommations, prend tout son sens pour anticiper les prochaines tendances réglementaires et du marché. Il est donc essentiel de s'inscrire rapidement dans cette démarche afin de préparer nos entreprises à des tendances lourdes et qui risquent d'être imposées dans les prochaines années.

**Il s'agit dans un second temps de soutenir la mise en œuvre des projets de transition des acteurs publics et privés.**

#### Principaux besoins auxquels répond cet axe :

- Besoin n°3 : **Conforter les capacités d'expertise locale** dans l'accompagnement des collectivités dans leurs projets urbains
- Besoin n°4 : Soutenir les EPCI dans la conduite des **programmes d'amélioration de l'Habitat**, et consolider l'**Espace Infos Habitat** sur le CH
- Besoin n°5 : Relancer l'**économie du bâtiment** en s'appuyant notamment sur la **rénovation urbaine**, les PLH et la **performance énergétique**
- Besoin n°6 : **Mieux accompagner les filières émergentes** (métiers d'art, écoconstruction...)
- Besoin n°7 : Se doter d'un **Plan climat Energie** territorial opérationnel et réaliste
- Besoin n°8 : Appuyer la CLE pour se doter d'un **Plan durable de partage de la ressource en eau**
- Besoin n°13 : favoriser le **développement des nouveaux usages et/ou organisations** (espaces de coworking...)
- Besoin n°17 : Créer des **zones d'activités agricoles aménagées ou dédiées**

**Cet axe de la stratégie LEADER s'inscrit de façon transversale dans notre projet de territoire « Horizon 2025 » (Défis 3, 4, 5 et 6)**

**Inscription de l'axe dans 2 thématiques proposées par la Région lors de l'AAP Leader : Un autre gouvernance alimentaire / Une croissance verte**

## Objectif 2.1 : Adapter nos entreprises et nos collectivités à la transition écologique et énergétique

Il nous faut conserver l'attractivité de notre territoire, sa capacité à générer de nouvelles activités et de l'emploi, notamment par la création de nouvelles entreprises, et maintenir un tissu social et économique vivant autour des polarités existantes. Pour cela, il convient d'accompagner la mutation du développement économique vers des modes de production plus économes, respectueux des ressources naturelles, tout en favorisant la responsabilité sociétale des entreprises.

### Objectifs opérationnels

**1) Favoriser les démarches de progrès au bénéfice du plus grand nombre** comme les agendas 21 locaux intercommunaux, les démarches de mutualisation ou de co-working, l'économie circulaire, les démarches « zéro ... » (déchets, phyto...), une mobilité plus durable, une utilisation plus optimale des possibilités par les TIC, afin **de soutenir la réalisation de projets d'intérêt collectif** inscrits dans les filières de la croissance verte, la transition post-carbone, l'économie des ressources et les circuits courts économiques de proximité comme par exemple les énergies citoyennes, l'habitat écologique (éco-construction, éco-rénovation...) et les éco-hameaux/quartiers, la rénovation énergétique des centres bourgs, l'agroécologie, les mobilités douces collectives (TC) ou semi-collectives (covoiturage), les circuits courts alimentaires/achat local...

**2) d'engager et accompagner les démarches collectives de transition dans les filières économiques locales porteuses de développement :** construction, mobilité, agriculture durable locale (Haute Valeur Environnementale et Haute Valeur Naturelle), l'efficacité énergétique, production d'énergies renouvelables, préservation et valorisation des ressources environnementales...) notamment **par la professionnalisation des acteurs, l'intégration de la Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) dans les pratiques et les projets...**

## Objectif 2.2 : Soutenir les projets et démarches des acteurs économiques favorisant la transition, les nouveaux comportements et la préservation des ressources

L'objectif est de soutenir la mise en œuvre de la transition dans les processus de production, de commercialisation, d'échanges et de consommation, d'accompagner les nouveaux comportements, les pratiques vertueuses dans les établissements, ainsi que de nouvelles applications TIC et explorer les opportunités qui y sont liées.

### Objectifs opérationnels

**1) Soutenir les démarches organisationnelles qui visent la préservation des ressources locales** (eau, espace naturels/terres agricoles, sols, déchets, énergie, matières premières) au sein des établissements.

**2) Soutenir la création et le développement d'activités liées** à ces nouveaux champs de l'économie.

**3) Faciliter l'accès à l'investissement et à l'expertise** pour la réalisation des projets contribuant à la transition.

## AXE 3 :

### VALORISER ET PROMOUVOIR LES RICHESSES ET LES SAVOIR-FAIRE DU CŒUR D'HERAULT, SOURCES DE DEVELOPPEMENT ET DE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

**Le patrimoine, la culture et les savoir-faire locaux sont sources de l'attractivité du territoire**, produisent une valeur ajoutée économique importante tout en contribuant au vivre ensemble, facteur de cohésion et de lien social.

Les labels, inscriptions et marques de qualité témoignent de cette richesse, ce qui classe le territoire comme l'une des grandes destinations touristiques du Languedoc-Roussillon. Cette excellence se matérialise par la présence sur son territoire de deux Opérations Grand Site et un Grand Site de France labellisé, et témoigne d'un engagement des acteurs locaux en faveur d'une gestion intégrée des ressources patrimoniales.

Les actions de promotion et de diffusion assurent le rayonnement du patrimoine, qui devient lieu de rencontre et d'échanges, vecteur du développement économique, touristique et local.

Afin de poursuivre les efforts entrepris, il convient donc d'améliorer la coordination et la gestion de ces démarches dans une perspective d'excellence patrimoniale du territoire. **C'est pourquoi la stratégie LEADER fait le choix d'appuyer son action sur les démarches inscrites dans le cadre de ces marques de reconnaissance** de mieux en mieux identifiées par le grand public. Il s'agit non seulement de marques de reconnaissance **nationales territoriales** (Site UNESCO « Causses et Cévennes », « Grands Sites de France », « Pays d'art et d'Histoire », « Ville et métiers d'art », « Vignoble et découverte »...), **mais également de démarches de qualité attachées à des productions agricoles ou artisanales** (AOP, IGP, AB, métiers d'art...), ainsi que des sites de caractère

d'exception ou bénéficiant de protections reconnues (ex : sites archéologiques ...).

Dans ce cadre, **il convient de soutenir les démarches de labellisation, d'inscription et de qualité existantes et reconnues, et contribuant au rayonnement du territoire afin d'en optimiser les retombées économiques.**

Si ces éléments patrimoniaux et les savoir-faire sont bien présents sur le territoire du Cœur d'Hérault, ils sont encore trop peu valorisés de façon collective, manquent d'articulation entre les différents acteurs concernés. Ceci est un frein au développement du Cœur d'Hérault en tant que véritable destination touristique.

Certains secteurs porteurs localement (métiers d'art, culture, viticulture, élevage...) sont, de la même façon, soumis à un cloisonnement et à la concurrence qui en découle.

Une vision plus collective du projet de territoire, une meilleure valorisation des différentes richesses qui donnent toute la particularité du Cœur d'Hérault et une meilleure reconnaissance des efforts déjà réalisés doivent permettre au produit/destination « Cœur d'Hérault » de se distinguer.

Dans cette stratégie, l'éducation, l'implication et l'information des habitants du Cœur d'Hérault seront des facteurs de sa réussite. **Cette dimension « participative » est un élément majeur de contribution au vivre ensemble (« Convivencia »)** et au développement du sentiment d'appartenance à ce territoire.

#### Principaux besoins auxquels répond cet axe :

- Besoin n°6 : **Mieux accompagner les filières émergentes** (métiers d'art, écoconstruction, santé-bien-être, cultures méd...)
- Besoin n°21 : **Diversification des sources de revenus des exploitants** (oenotourisme et agritourisme sur le champ de l'excellence)
- Besoin n°22 : **Accompagner les structures porteuses de Grands Sites** dans l'obtention, le renouvellement et la gestion du Label
- Besoin n°23 : **Renforcer la coordination des projets et initiatives touristiques et de promotion à l'échelle Cœur d'Hérault**
- Besoin n°24 : **Augmenter les capacités d'hébergement touristique de qualité**
- Besoin n°25 : **Renforcer l'économie des loisirs et de la culture** (y compris problématique d'accès pour les habitants)
- Besoin n°27 : **Formaliser une politique d'interprétation du patrimoine** en lien avec les politiques et démarches déjà existantes
- Besoin n°28 : **Echanges avec les territoires voisins à enclencher** par exemple sur les activités APN (coopération)

**Cet axe de la stratégie LEADER s'inscrit de façon transversale dans notre projet de territoire « Horizon 2025 » (Défis 1, 3 et 4)**

**Inscription de l'axe dans 2 thématiques proposée par la Région** lors de l'AAP Leader : L'attractivité et la vitalité des territoires / Un autre gouvernance alimentaire

### **Objectif 3.1 : Préserver, promouvoir et augmenter la visibilité de l'excellence culturelle, paysagère, patrimoniale et des savoir-faire agricoles et artisanaux du territoire**

Le territoire Cœur d'Hérault doit conserver l'avantage qualitatif qu'il possède déjà grâce à la présence de patrimoines exceptionnels et pousser dans cette logique d'excellence et de haute valeur ajoutée pour être en phase avec les patrimoines présents et maintenir l'excellence en termes d'authenticité, de développement durable et de contenus. **Il s'agit principalement d'augmenter la visibilité des richesses culturelles, paysagères, patrimoniales et des savoir-faire du territoire par le soutien aux actions collectives** visant à :

#### **Objectifs opérationnels**

1) **Préserver et améliorer la connaissance et l'interprétation des patrimoines**, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre : meilleure connaissance de l'offre (sites patrimoniaux, patrimoine matériel et immatériel, paysages...), sauvegarde, réhabilitation et valorisation des éléments caractéristiques ou remarquables, sensibilisation et formation des publics (habitants, professionnels, élus), rencontre entre acteurs et générations, accès de nouveaux publics aux ressources locales, aux patrimoines et aux savoir-faire...

2) **Accompagner et valoriser les démarches de qualité à l'échelle du territoire** (label Grand Sites, Ville et métiers d'art, Vignoble et découverte, Pays d'art et d'histoire, charte paysagère et

architecturale, Causses et Cévennes, AOC, AOP...) dans **une logique de rayonnement et d'attractivité territoriale.**

3) **Valoriser les savoir-faire et les acteurs locaux** pour que ces derniers deviennent des leviers du développement territorial dans les domaines déjà présents sur le territoire : métiers d'art, de la culture et du patrimoine, productions agricoles de qualité, tourisme vigneron...

4) **Conforter le pôle « nature, culture et patrimoine »** du Cœur d'Hérault permettant une meilleure coordination entre acteurs, une plus grande complémentarité des offres et une meilleure communication, pour un élargissement des publics et des clientèles

### **Objectif 3.2 : Soutenir le développement de prestations, de services et d'équipements correspondant aux attentes des clientèles liées à la destination « Cœur d'Hérault »**

Terre d'excellence pour les activités de découvertes, d'agro-tourisme, de pratiques de pleine nature ou de tourisme patrimonial et culturel, le Cœur d'Hérault mobilise aussi des professionnels du tourisme, de l'agriculture, de l'artisanat, de l'environnement et de la culture qui travaillent pour améliorer au quotidien leur visibilité et leur offre qualitative. Le territoire du Cœur d'Hérault « Terre d'accueil et de rencontre » possède cette capacité patrimoniale, humaine et technique à développer une offre encore mieux adaptée. Il convient donc de pouvoir accompagner les acteurs locaux pour s'adapter aux nouvelles exigences du marché et rendre encore plus lisible et visible la destination.

#### **Objectifs opérationnels**

1) **Développer des secteurs de création d'activités autour de la valorisation des patrimoines et de la création culturelle**, facteur d'attractivité locale : scènes associées, éco-festivals, évènementiels...

2) **Accompagner l'émergence des projets touristiques originaux, de qualité et ou inédits sur le territoire et accompagner l'ensemble des acteurs dans la perception des cibles complémentaires** : adaptation des offres et services et la proposition de produits packagés, offre d'hébergements innovante et de qualité : habitats écologiques, lieux insolites, originaux et confortables (glamping, ...)...

3) **Appuyer la prise en compte des critères du tourisme durable** par les acteurs touristiques : conseils en énergie, conseil architectural et à l'intégration paysagère, mobilité douce, communication responsable, réduction de l'empreinte écologique, accueil de tous les publics...

4) **Accompagner les acteurs économiques notamment touristiques, agro-touristiques ou culturels** vers une professionnalisation de leur métier (conception, mise en marché, tourisme numérique, design, ...) et l'adaptation aux nouvelles tendances : (« slow tourisme », destinations locales, tourisme créatif et culturel, tourisme d'aventure, expérientiel, écotourisme ...)

## AXE 4 – COOPERATION

### ENCOURAGER ET DEVELOPPER LES PRATIQUES DE COOPERATION INTERTERRITORIALE ET TRANSNATIONALE EN CŒUR D'HERAULT

Porteur d'un premier programme LEADER, le GAL Convivencia s'est efforcé de mettre en place un certain nombre de coopérations qui ont été décrites en première partie du présent document (chapitre 9). La poursuite des partenariats déjà engagés en transnational (Maroc, Croatie, Bulgarie) et en interterritorial (Causses et Cévennes) et la recherche de nouvelles coopérations en cours de programme doivent permettre à la structure porteuse de renforcer l'Axe « Coopération » déjà amorcé. D'autre part, les Communautés de Communes ont de leur côté engagé des actions à l'international (Liban, Maroc). Il s'agira également de se reposer sur ces différents contacts. Une politique de coopération en lien avec les OGS est aussi envisagée compte tenu de l'importance de ces sites dans notre politique.

**Cet axe vise à développer les actions de coopération qui contribueront à la stratégie du GAL :**

Le dispositif permettra au GAL de coopérer sur un territoire élargi mais également sur le territoire du Bassin méditerranéen avec des acteurs de territoire ayant des besoins et des missions similaires et soumis aux mêmes enjeux.

L'action de coopération est un élément important de la stratégie de Leader Cœur d'Hérault. Le but de la coopération est en même temps un objectif de développement des capacités des acteurs du Pays

Cœur d'Hérault, mais aussi un objectif de partage des savoir-faire avec un (ou des) territoire(s) confronté(s) aux mêmes questions.

Le partenaire type recherché est un territoire rural périurbain au sens large qui pourra être un territoire en Union Européenne, pouvant apporter des démarches et des problématiques similaires à celles du Cœur d'Hérault (pistes envisagées décrites dans le Plan de développement en annexe 2).

**Principaux besoins auxquels répond la fiche-action :**

- Besoin n° 20 : **Innovation, Investissement, recherche-action et diffusion des connaissances sur les filières locales à potentiel**
- Besoin n° 28 : **Echanges avec les territoires voisins** à enclencher par exemple sur les activités APN
- Besoin n° 29 : **Porter un projet de coopération interterritoriale sur les circuits courts**
- Besoin n° 30 : **Renforcer les partenariats et coopérations** entre acteurs du territoire

## AXE 5 – ANIMATION / GESTION

### SOUTENIR L'ANIMATION, LA GESTION, LA COMMUNICATION ET L'EVALUATION DU PROGRAMME AU SERVICE DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, en tant structure porteuse d'un premier Programme LEADER a acquis une solide expérience en matière de gestion, de coordination, et de suivi de ce type de programme. Dans ce cadre, ou celui d'autres programmes territoriaux (Contrat local de santé, Contrat de territoire...), il a su se doter des compétences et des moyens nécessaires pour en assurer la gestion dans les meilleures conditions. Les résultats finaux du premier programme LEADER en termes de programmation et de paiement en attestent.

La mise en oeuvre d'un tel programme sera réalisée par une ingénierie qualifiée et performante afin de faire émerger des projets structurants et innovants dans le cadre de la stratégie locale de

développement et en cohérence avec les autres stratégies territoriales.

**La cellule technique d'animation chargée d'animer et de piloter la stratégie locale de développement aura pour mission l'accueil et l'assistance générale des porteurs de projets, la vérification de l'éligibilité, l'instruction des demandes de subvention en lien avec les services référents, mais aura aussi un rôle de coordination, d'animation et de suivi global du programme, d'animation de groupes de travail spécifiques, des projets de coopération et du plan de communication, de suivi de la maquette financière et du cadre d'évaluation, de la préparation et de l'organisation des comités techniques et des comités de programmation, et du travail de capitalisation.**

**Principaux besoins auxquels répond la fiche-action :**

- Besoin n° 11 : **Renforcer l'ingénierie territoriale inter-communautaire** et les outils d'aide à l'innovation
- Besoin n° 29 : **Renforcer les partenariats et coopérations** entre acteurs du territoire

# 3<sup>EME</sup> PARTIE : GOUVERNANCE DU PROGRAMME

## 3.1 Pour l'élaboration de la candidature

La présente candidature est le fruit d'une période de réflexion intense et partagée sur le projet de territoire du Cœur d'Hérault engagée fin 2012 : depuis le bilan du premier projet de territoire et la rédaction d'un nouveau projet pour les 10 prochaines années (2013), jusqu'à l'évaluation du

premier programme Leader et l'élaboration partagée de la présente candidature (2014). Pendant toute cette période, la concertation et la co-gouvernance avec les 3 intercommunalités constituantes du Pays ont été les points clé de la méthodologie retenue.

Le tableau ci-après résume les étapes de l'élaboration du projet de candidature :

| Calendrier     | Etapes   | Préparation   | Concertation   |
|----------------|--|---|--|
| 2012- 2013     | Evaluation des 10 ans de la Charte du Pays Cœur d'Hérault<br>Elaboration de la nouvelle « Charte du Pays « rêvé » en 2025 » articulée autour de 6 Défis<br>=> 3 séminaires (janvier, juillet, décembre 2013) qui ont réuni plus de <b>320 personnes</b><br>=> Près de <b>70 entretiens individuels</b> d'acteurs |   |  |
| Début 2014     | Validation du projet de territoire « Horizon 2025 » du Cœur d'Hérault (annexe 20)  |   |  |
| Juin-Déc. 2014 | Evaluation LEADER 2007-2013  | Prestation externe (BE), production de Supports d'atelier, rapports intermédiaires et compte-rendus d'ateliers, rapport final (annexe 13)   | 2 ateliers de concertation ( <b>10 juillet et 21 octobre 2014</b> ) réunissant le comité de programmation et les partenaires du programme ( <b>29 participants</b> )   |
| Sept-Déc 2014  | Diagnostic, AFOM, et besoins, enjeux<br><br>=> travail commun pour LEADER et ATI   | <b>Actualisation du diagnostic, rédaction partagée de 6 grilles AFOM thématiques (par Défi) et enjeux</b><br>+ travail avec les techniciens du Pays et les services des 3 communautés de communes (sous forme de COTECH)<br>=> Travail de synthèse à partir des travaux déjà réalisés sur le territoire :<br>- les éléments de la Charte « Horizon 2025 » (dont les compte-rendu d'ateliers et d'entretiens d'acteurs...),<br>- Revue « Regards » Atlas 2012, Portrait agricole 2014, Lettre économique d'octobre 2013<br>- les schémas et diverses études (mobilité, paysage, foncier-agricole...)<br>- les travaux de concertation dans le cadre des projets de territoire : Vallée de l'Hérault, Agenda 21 du Clermontais... | <b>Présentation et débat sur les AFOM et enjeux dans les Commissions thématiques du Sydel et groupes de travail ad'hoc :</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Commission « Culture et patrimoine »</u> le 12/11/14, à Nébian (22 personnes)</li> <li>▪ <u>Commission Tourisme</u> le 13/11/14, à Nébian (15 personnes)</li> <li>▪ <u>Commission Agriculture</u> le 2/12/14 à St André de Sangonis (17 personnes)</li> <li>▪ <u>Consultations de groupes de travail ad'hoc</u> sur l'urbanisme, la mobilité, l'habitat, l'environnement, la santé... (14 contributions)</li> <li>▪ <u>Comité de programmation LEADER</u> du 11/12/14 : travail sur les enjeux et besoins des thématiques économiques et agricoles</li> <li>▪ ...</li> </ul> |
| Janv. 2015     | Finalisation du diagnostic (Besoins et enjeux)<br>Stratégie et objectifs opérationnels LEADER,<br>Plan d'action LEADER   |   | <b>Séminaire stratégique de concertation élargie du 20 janvier 2015, à Montpeyroux</b> , organisé avec l'appui SPL qui a réuni près de <b>90 personnes</b> / Près de 70 fiches idées-projets ont été transmises au Pays afin d'alimenter le projet de stratégie suite au séminaire de janvier (annexe 12). Constitution d'un <b>comité de relecture indépendant</b> du dossier leader (10 re-lecteurs)   |
| Fév. 2015      | Plan d'action et Maquette financière LEADER<br>Finalisation de la candidature LEADER   |   |  |

## 3.2 Partenariats envisagés pour la mise en œuvre de la stratégie

Comme expliqué ci-dessus, l'équipe du GAL s'appuie sur un premier cercle de compétences : chargés de mission du Pays, équipes techniques **des trois communautés de communes et des trois chambres consulaires** (détection des projets en amont, expertise). Au delà du GAL, la structuration « Pays » permet une ouverture très large sur l'ensemble des acteurs publics, privés ou associatifs du Cœur d'Hérault :

- avec la gouvernance même du Pays en **comité syndical**, le **Conseil des maires** (dans le cadre du SCOT) ou les **commissions thématiques ouvertes à tous les conseillers communautaires** et les professionnels du territoire,
- avec **l'Agence de développement économique et la pépinière d'entreprises** en lien quotidien avec les entreprises privées du Cœur d'Hérault et les réseaux régionaux économiques,
- ou avec **le Conseil de développement du Cœur d'Hérault** qui fédère de nombreux partenaires associatifs du territoire, lieu privilégié pour la concertation avec la société civile locale.

L'implication des divers outils de concertation ou de travail mis en œuvre durant l'élaboration de la présente candidature doit être poursuivie dans des cadres plus formels : des conventions cadre de partenariat visant la mise en œuvre du projet de développement sont d'ores et déjà signées ou en cours de validation : conventions avec chaque Chambre consulaire, conventions avec les partenaires économiques (France Initiatives, couveuses d'entreprises...) ou institutionnels (CAUE, Espace Info Energie ...). **Une clause sur l'implication du partenaire dans le programme LEADER sera systématiquement insérée dans ces conventions.**

## 3.3 Le comité de programmation

Installé en 2009 au début du précédent programme, le **Comité de programmation du GAL Convivencia comporte aujourd'hui 28 membres** (moyenne régionale des Gal du LR : 28 membres) avec un collège « privé » (16 membres) légèrement plus important que le collège « public » (12 membres) – cf annexe 8 :

- 4 représentants élus de chaque Communauté de Communes membres (12)
- La Présidente du Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault (1)
- 1 représentant de chaque Chambre consulaire (3)
- (2) représentants des acteurs sociaux
- (2) représentants des acteurs de l'environnement
- (3) représentants de réseaux et acteurs culturels
- (2) représentants d'associatifs de l'urbanisme, l'architecture et du paysage
- (2) représentants d'associations en direction de la jeunesse
- (1) représentant d'associations d'accompagnement des agriculteurs

Les représentants des services instructeurs (DDTM, DRAAF, CG 34, Région) étaient invités à chaque réunion (en général, au moins un service instructeur toujours présent). Le règlement intérieur du Comité de programmation a été adopté en 2009.

**Le rythme des Comités de programmation place le GAL Convivencia parmi les GAL qui affichent un rythme régulier voire soutenu** avec 18 Comités au total (en présence du double quorum) avec en moyenne 4 dossiers programmés par Comité, ce qui laisse la place au débat. Les dossiers sont **sélectionnés après deux passages en Comité de programmation** : premier passage pour un « avis d'opportunité » du dossier, le porteur du projet venant exposer son dossier (exposé de 10 mn puis échanges avec les membres du Comité) avec d'éventuelles demandes de précisions, de modifications ou d'aménagements du dossier avant instruction complète du dossier. Puis un deuxième passage pour **une validation** du dossier lors du Comité de

programmation suivant quand l'instruction administrative a été favorable.

L'évaluation de la gouvernance réalisée en fin d'année 2014 permet de constater que le comité de programmation est une instance qui favorise la mise en réseau et constitue un lieu d'échanges grâce à la grande diversité d'acteurs alliant élus et société civile. L'appropriation des mécanismes liés à la procédure LEADER par les membres du Comité de programmation est effective après une période d'apprentissage en début de programme.

Aussi, **pour la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020, il est proposé de maintenir le fonctionnement du comité et sa composition dans ses grandes lignes** mais de retenir quelques principes supplémentaires :

- conserver une proportion entre les deux collègues Privé/Public légèrement supérieur au Privé
- rechercher la parité femme/homme entre les membres.
- associer de nouveaux représentants en lien avec les nouvelles thématiques retenues dans la stratégie : économie, gestion des espaces naturels, maîtrise de l'énergie, tourisme, services et numérique, mobilité, monde de l'éducation.

Afin de parfaire les liens entre le comité de programmation et le Conseil de développement du Pays, il sera proposé aux membres du collège « Privé » d'adhérer et de participer au Conseil de

Développement si ce n'est pas encore le cas (composition du Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault – annexe 14).

La composition nominative initiale et la modification éventuelle de la composition de ce comité seront du ressort du comité syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault. En cas de démission ou d'absence répétée d'un des membres, le comité syndical propose et décide d'un remplaçant issu de la même structure ou secteur d'activité.

Le secrétariat et l'animation du comité seront assurés par la cellule technique d'animation Leader du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault.

## 3.4 Suivi/évaluation

### *a. Un suivi opérationnel au service de la gouvernance du programme*

Fort de son expérience d'animation et de suivi d'un premier programme Leader, le Sydel du Pays Cœur d'Hérault a prévu la mise en place d'un **Comité technique** installé en amont du Comité de programmation et composé des techniciens de la cellule LEADER du Pays, des communautés de communes et des chambres consulaires. Outre une mission de préparer les réunions du Comité de programmation, il aura également pour tâche de :

- **Suivre en temps réel l'état de la maquette** financière pour informer régulièrement le comité de programmation en termes d'engagement et de paiement ;
- Faire les **estimations des projections** d'engagement et de paiement ;
- **Recueillir** auprès des porteurs de projets et partenaires **des données quantitatives et qualitatives** sur les opérations soutenues (indicateurs de résultat et de réalisation), leur perception du programme Leader... ;
- **Etablir un rapport d'activités annuel**, outil de restitution et d'analyse à la fois quantitatif et qualitatif sur la réalisation du programme.

### *b. Un système d'évaluation garant des objectifs du programme*

L'évaluation du dispositif s'attachera à vérifier si les objectifs du programme ont été atteints au regard de la **cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience**. Pour ce faire, un **comité d'évaluation** sera constitué dès le démarrage du programme afin de finaliser les grilles d'indicateurs de résultats et d'impact (dont une première version est annexe 10) et les questions évaluatives autour notamment de quatre aspects :

- **la plus-value de Leader** en termes d'émergence et de diffusion de **nouveaux modes d'action, de synergie ou d'organisation** ;
- **la valeur ajoutée de Leader en termes de pilotage** de la stratégie locale de développement, des moyens mobilisés de gestion et de suivi au regard des attentes des acteurs locaux ;
- **la cohérence interne et externe en termes d'articulation avec le projet de développement du Pays « Horizon 2025 » et les autres politiques territoriales** en place sur le Cœur d'Hérault (projets de territoire des Com. Com., schémas à l'échelle du Pays, politiques régionales ...).
- La dimension **expérimentale, innovante ou pilote** des projets

Ce comité d'évaluation appuiera sa réflexion sur **des dispositifs spécifiques complémentaires** :

- un **travail en réseau** avec les autres GAL de la Région sur la démarche d'évaluation ;
- **une évaluation à mi-parcours** afin de réorienter éventuellement la stratégie ou d'adapter les fiches actions ;
- **des temps d'échanges** avec l'ensemble des partenaires en mobilisant les résultats de l'évaluation.

# 4<sup>EME</sup> PARTIE : PILOTAGE DU PROGRAMME

## 4.1 Le pilotage du projet et organisation du GAL

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est structuré en syndicat mixte depuis 2010. Ce dernier sera la structure porteuse du GAL (statut du SYDEL en annexe 7).

Il assurera la gestion, la coordination et le suivi de l'évaluation du programme, ainsi que l'animation des actions, la réalisation des opérations de communication, la préparation des documents et le secrétariat du comité de programmation. Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault transmettra au comité tous les éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation en continu du programme.

Par ailleurs, la **cellule technique d'animation Leader** :

- s'appuiera fortement sur l'expertise de l'**équipe pluridisciplinaire du SYDEL** et de ses compétences dans ses différents secteurs d'intervention : aménagement, développement économique, l'environnement, tourisme, culture et patrimoine, TIC (*Organigramme du SYDEL - annexe 15*) ;
- travaillera en synergie avec **les services des 3 communautés de Communes et des chambres consulaires** notamment par l'intermédiaire de l'Agence de développement économique que le SYDEL anime (*fiche technique de l'Agence économique - annexe 16*).
- Des **pré-comités de programmation** préparatoires au comité de programmation ou des « comités de pilotage de projet » seront organisés régulièrement afin de faire le point

L'équipe d'animation et de gestion sera constituée sous forme de «**cellule technique d'animation Leader**». Elle sera composée de **2 ETP** comme suit :

- **1 ETP pour l'animation du programme**
- **1 ETP pour la gestion continue du programme**
- en lien permanent avec le **Directeur du SYDEL qui assure la coordination générale de la Cellule technique**.

sur l'avancement des dossiers (complétude, éligibilité des dossiers, difficultés rencontrées...) et de formuler un avis technique destiné à éclairer les décisions du comité de programmation. L'objectif est de permettre d'expertiser et de croiser les regards sur les projets pour évaluer le degré de pertinence des projets par rapport à la stratégie, la cohérence entre moyens et objectifs du projet. Autant que faire se peut, le pays se reposera sur les comités techniques ou groupes de travail existants : Comité technique bi-mensuel de l'Agence économique, Comité technique mensuel des Offices de tourisme, ... la cellule technique d'animation Leader réalisant la coordination et la fluidité de l'information générale.

## 4.2 Critères de sélection des projets par le futur gal

Du « 1<sup>er</sup> accueil » à la « validation du projet », le GAL Convivencia a déjà mis en place un accompagnement du porteur de projet dès la détection d'un projet :

**Orientation vers la cellule technique** du GAL -> **Accompagnement technique préalable** du projet par les missions du SYDEL ou des partenaires -> **Accueil de la candidature** par la cellule technique du GAL qui communique le dossier type de demande de financement Leader, procède à l'enregistrement de la demande et recueille tous les renseignements nécessaires à l'instruction, à l'accompagnement, au traitement du dossier. Le porteur de projet est systématiquement informé des prochaines

échéances et des étapes qui vont ponctuer l'examen de son dossier -> **Première présentation du dossier en comité de programmation** pour avis d'opportunité au vu des critères de sélection des projets -> **Transmission de l'avis du comité de programmation** au porteur de projet et, le cas échéant, finalisation du montage du dossier jusqu'à complétude -> **Instruction administrative et financière du dossier** : transmission du dossier complet à l'autorité de gestion -> **Présentation du dossier finalisé en comité**

pour programmation par les animateurs de la cellule technique et le Président du GAL -> Avis du comité

de programmation sur le dossier -> Conventionnement.

Afin d'aider le Comité de programmation dans ses décisions, une grille de critères de sélection des projets permettra d'objectiver et de faciliter la décision finale du Comité de programmation notamment au regard des critères suivants :

|   |
|---|
| Critères d'éligibilité  |
| Caractère structurant, transversal ou multi-sectoriel / Synergies entre acteurs, mutualisation          |
| Caractère innovant ou exemplaire / Renforcement des capacités des acteurs à anticiper et à gérer        |
| Moyens mis en oeuvre  |
| Impacts attendus (économiques, sociaux et environn.) / Réponse aux 5 Finalités du Développement Durable |

Pré-remplie par la cellule d'animation Leader et comportant les avis techniques préalables, les résultats de la grille pour chaque projet pourront être présentés de manière résumée lors du Comité de programmation (sous forme par ex. de points forts/point faibles), les membres du Comité de

programmation étant invités à remplir la partie « notation finale ».

Cette grille de notation dont un projet est présenté en Annexe 10 s'inspirera de celle déjà utilisée lors du premier programme Leader. Elle sera discutée et validée lors de la première réunion du Comité de programmation.

### 4.3 Communication, capitalisation /diffusion

La démarche d'évaluation réalisée pour le précédent programme LEADER « Convivencia » a pointé une communication plutôt efficace, un accès à l'information correct et une qualité d'information plutôt bonne pour les porteurs de projets mais un manque de promotion et de valorisation globale.

Des améliorations sont donc à prévoir sur ce prochain programme, afin d'optimiser la communication sur le programme LEADER de façon claire et ouverte aux bénéficiaires potentiels. L'enjeu sera de communiquer sur les possibilités offertes par le dispositif et les modalités d'accès à ses financements. Il conviendra également de communiquer régulièrement sur les effets de LEADER (éléments quantitatifs et qualitatifs) sur le territoire, auprès des membres du Comité de programmation et des habitants.

Afin d'assurer la réussite de cet objectif, il est proposé la mise en place d'un groupe de travail

« communication » dès le démarrage du programme, constitué de membres du Comité de programmation du GAL. Cette instance assurera la mise en œuvre, le suivi du plan de communication et de ses éventuelles rectifications, ainsi que son évaluation.

Trois types de public ont été identifiés pour ce plan de communication :

- Public « averti », constitué de potentiels porteurs de projets susceptibles de faire appel à LEADER.
- Public « prescripteur » (membres du Comité de programmation, élus et techniciens du territoire, partenaires, médias)
- Grand public (habitants notamment)

#### a. Projet de plan de communication opérationnel (synthèse)

Ce projet de plan de communication doit permettre de définir les grandes orientations en matière de communication sur la mise en œuvre opérationnelle du programme LEADER dans le Pays Cœur d'Hérault pour les 5 ans à venir. Il sera bien sûr susceptible d'être approfondi (notamment par un échéancier) et modifié en fonction des travaux effectués par le groupe de travail « communication ».

Le plan de communication débutera avec le lancement du programme LEADER via un

évènement (type soirée de présentation) rassemblant le Comité de programmation et tous les partenaires : communautés de communes, communes, conseil de développement, chambres consulaires, associations, socioprofessionnels... Un évènement de ce type pourrait être reconduit une fois par an pour faire le point sur les avancées du programme, diffuser et échanger les pratiques sur le territoire du Pays.

| Publics cibles   | Moyens de communication envisagés  |
|--|--|
| <b>Membres du Comité de programmation</b>                                  | Réalisation d'un trombinoscope des membres du GAL (et de l'équipe technique) afin d'améliorer la communication entre les membres                             |
|  | Elaboration d'un « guide du membre » afin d'expliquer la stratégie du programme LEADER, son fonctionnement et le rôle du Comité de Programmation             |
|  | Instaurer un temps d'information auprès des membres du comité de programmation, à l'installation et pour les nouveaux membres arrivant en cours de programme |
|  | Visites de terrain des projets financés (en amont d'une réunion du Comité de programmation par exemple)  |
| <b>Elus et techniciens des communes et intercommunalités du territoire</b> | Relayer les informations sur le programme via les bulletins municipaux et magazines intercommunaux   |
|  | Organiser une réunion d'information dans chaque Communauté de communes au démarrage du programme et en fonction des besoins                                  |
| <b>Porteurs de projets potentiels</b>                                      | Informations périodiques via la lettre numérique du Pays   |
|  | Actualisation régulière de la partie LEADER au sein du site Internet Pays et évolution vers un site dédié  |
|  | Edition d'un guide pratique présentant le programme par fiche, avec des exemples   |
| <b>Médias (presse locale et spécialisée)</b>                               | Réalisation d'un dossier de presse complet pour expliquer le dispositif  |
|  | Envoi de communiqués de presse (conditions d'éligibilité, projets retenus, réalisations)   |
|  | Organisation de points presse / déjeuners média avec visites de terrain  |
| <b>Habitants</b>   | Informations périodiques via la lettre numérique du Pays et les réseaux sociaux (page Facebook Pays)   |
|  | Réalisation de vidéos avec interviews d'acteurs locaux et reportages, diffusées sur site Internet et réseaux sociaux   |
|  | Diffusion de spots radios (radios locales)   |

### ***b. Capitalisation, lien avec le réseau rural***

Le GAL attend du réseau rural d'être un lieu de centralisation des expériences, des pratiques de développement local et des initiatives, un lieu d'échanges au-delà des seuls territoires Leader.

L'équipe LEADER envisage de participer aux différentes rencontres proposées par le réseau rural (ateliers de formations, séminaires, conférences), dans l'objectif d'échanger les bonnes pratiques, expériences et informations. Il participera de ce fait à toute forme de coopération, d'échange et de diffusion grâce aux supports mis en place par le réseau.

L'expérience du GAL sera diffusée au sein du territoire grâce aux différents outils de communication présentés ci-dessus. Auprès des territoires extérieurs, le GAL s'appuiera sur les outils construits et mis en place par le réseau rural. Il assurera la diffusion régulière des expériences, après chaque comité de programmation ou à l'occasion du rapport de bilan annuel du programme LEADER.

# CONCLUSION

En guise de conclusion, le tableau page suivante résume la présente candidature Leader du Cœur d'Hérault en synthétisant la logique de construction de la stratégie proposée, du diagnostic avec l'identification des enjeux et des besoins qui en découlent, la priorisation de la stratégie Leader et les dispositifs proposés avant d'en dégager les effets attendus.

Dans l'optique d'une évaluation du dispositif Leader, un **tableau d'indicateurs de résultats** vient compléter ce tableau de synthèse et les effets attendus du programme (annexe 11). Ce tableau propose une première série d'indicateurs correspondant aux différents objectifs opérationnels du Plan de développement. Ces indicateurs seront à affiner par le comité d'évaluation évoqué plus haut.

- a. Le diagnostic de territoire réalisé par grandes thématiques a débouché sur l'identification d'une vingtaine d'**ENJEUX majeurs** pour le territoire : aménagement du territoire, cadre de vie / Santé, social / Economie, tourisme, culture / agriculture / gouvernance, coopération, partenariat.
- b. Tous les **BESOINS** recensés suite à l'identification des enjeux ne peuvent être satisfaits par la seule stratégie Leader. Ceux inscrits en gris dans cette colonne seront pris en compte dans le cadre de la candidature sur les Approches Territoriales Intégrées ou dans d'autres cadres spécifiques. Les besoins pris en compte dans la stratégie Leader ont été regroupés...
- c. ...En face des **PRIORITES** retenues dans la stratégie Leader, et qui correspondent aux Objectifs généraux s'appuyant sur les 3 pôles transversaux et structurants : **l'innovation, la transition et la valorisation** des richesses et savoir-faire.
- d. Si les Priorités ou Objectifs généraux sont précisés sous forme d'objectifs opérationnels qui peuvent faire l'objet d'une évaluation quantitative ou qualitative, le présent tableau de synthèse ne retient dans la colonne « d » que le type de **DISPOSITIFS** Leader qui sont détaillés dans le Plan de développement (annexe 2) c'est-à-dire, comment Leader va intervenir.
- e. Enfin, les **EFFETS** attendus des différents dispositifs permettent de proposer une première vision de ce qui fera ou non la réussite du programme. Une batterie d'indicateurs devra conforter ces objectifs en terme de résultats (pré-maquette des indicateurs de résultats – annexe 11).

| a. ENJEUX du territoire (rappel)                           | b. BESOINS retenus pour Leader   |
|--|--|
| L'attractivité du territoire et configuration multipolaire | Se doter d'un document cadre prospectif, le SCOT*  |
| L'accueil des nouvelles populations                        | Réaliser le renouvellement urbain des centres bourgs   |
| La transition énergétique                                  | <b>Mieux accompagner les filières émergentes</b><br><b>Approches spécifiques en fonction des publics prioritaires</b>  |
| Le partage de la ressource en eau                          | <b>Ingénierie territoriale inter-communautaire, outils d'aide à l'innovation et compétitivité des entreprises</b>  |
| Le maintien de la biodiversité, de la qualité paysagère    | <b>Accès au TIC</b> les ZAE et favoriser le développement des nouveaux usages et/ou organisations  |
| Une adéquation des besoins en services, et population      | <b>Se doter d'un fonds d'investissements</b><br><b>Outils collectifs agricoles et ruraux</b>   |
| Une place pour les publics prioritaires                    | <b>Renouvellement des générations d'exploitants agricoles</b>  |
| Une politique de santé globale                             | <b>Innovation, investissement, recherche-action et diffusion des connaissances sur les filières locales à potentiel</b>  |
| Une offre foncière et bâtie économique adaptée et complète | <b>Conforter les capacités d'expertise locale</b><br>Soutenir les EPCL dans la conduite des programmes d'amélioration de l'Habitat, et consolider <b>l'Espace Infos Habitat</b>  |
| Une économie productive                                    | Relancer l'économie du bâtiment en s'appuyant notamment sur la rénovation urbaine, les PLH et la <b>performance énergétique</b>  |
| Une destination touristique d'excellence                   | <b>Mieux accompagner les filières émergentes</b><br><b>Plan climat Energie et un schéma local de mobilité</b>  |
| L'identité du Cœur d'Hérault                               | <b>Partage de la ressource en eau</b><br>Accès haut-débit dans les ZAE et favoriser le <b>développement des nouveaux usages et/ou organisations</b>  |
| Impliquer les habitants et élargir les publics             | <b>zones d'activités agricoles aménagées ou dédiées</b><br>Formaliser une Politique Jeunesse territoriale concertée  |
| Un pôle culturel   | Projet local de santé partagé, et Contrat Local de Santé   |
| Une valeur ajoutée dans l'économie touristique et agricole | Conforter l'offre foncière et d'hébergements économiques   |
| L'accès au foncier agricole                                | Préserver les terres agricoles dans les documents d'urbanisme  |
| L'évolution de l'appareil de production agricole           | <b>Mieux accompagner les filières émergentes</b><br><b>Diversification des sources de revenus</b> des exploitants  |
| Un échanges avec les territoires voisins                   | <b>3 Grand Sites de France</b><br><b>Renforcer la coordination des projets et initiatives touristiques et de promotion à l'échelle Cœur d'Hérault</b>  |
| Le potentiel de recherche de la métropole,                 | <b>Augmenter les capacités d'hébergement touristique</b><br><b>Renforcer l'économie des loisirs et de la culturel</b>  |
| L'Agenda 21  | Mise à niveau des équipements culturels<br><b>Formaliser un schéma d'interprétation du patrimoine</b><br><b>Echanges avec les territoires voisins à enclencher</b><br><b>Innovation, investissement, recherche-action et diffusion des connaissances sur les filières locales à potentiel</b><br><b>Porter un projet de coopération interterritoriale sur les circuits courts</b><br><b>Renforcer les partenariats et coopérations entre acteurs</b> |

Colonne b : \*Les besoins inscrits en gris sont pris en compte dans le cadre d'autres politiques territoriales dont les ATI

| c. PRIORITES Leader (objectifs généraux) <sup>1</sup> |   | d. DISPOSITIFS <sup>1</sup> Leader  | e. EFFETS <sup>2</sup> attendus   |
|---|---|---|---|
| INNOVATION  | - voir fiches-actions -<br><b>Objectif 1.1 : Renforcer l'ingénierie locale, la mise en réseau, et les outils d'accompagnement à l'innovation sociale et économique</b>                      | - voir fiches-actions -<br><b>Soutien aux démarches et projets collectifs</b>   | - Diffusion d'une culture de l'innovation dans tous les secteurs d'activités<br>- Création de nouvelles activités à forte utilité sociale<br>- Arrivée de nouvelles entreprises et confortation du tissu économique local   |
|   | <b>Objectif 1.2 : Soutenir les projets innovants et/ou expérimentaux, au service de l'emploi et de la création d'activités en Cœur d'Hérault</b>  | <b>Soutien à la création d'activité et au développement de projets individuels innovants</b>  | - Meilleure pérennisation des entreprises nouvelles à 3 et 5 ans<br>- Augmentation des interdépendances entre les entreprises locales et le milieu de la recherche<br>- Création d'emplois<br>- renforcement du dynamisme économique et de l'attractivité du Cœur d'Hérault                                   |
| TRANSITION  | <b>Objectif 2.1 : Adapter nos entreprises et nos collectivités à la transition écologique et énergétique</b>  | <b>Appui aux démarches collectives de progrès et aux projets collectifs</b><br><b>Actions collectives d'appui à la transition dans les filières locales</b> | - Emergence de groupes d'acteurs partageant les valeurs de développement local durable ;<br>- Renforcement ou/et émergence des filières économiques liées à la croissance verte<br>- Evolution vers un territoire à énergie positive  |
|   | <b>Objectif 2.2 : Soutenir les projets et démarches des acteurs économiques et des collectivités favorisant la transition, les nouveaux comportements et la préservation des ressources</b> | <b>Aides à l'investissement et aux opérations pilotes</b>   | - évolution des pratiques chez les habitants, les professionnels et institutions du territoire.<br>- engagement d'un nombre de plus en plus important d'entreprises dans des démarches d'excellence sociale et environnementale ;   |
| VALORISATION  | <b>Objectif 3.1 : Préserver, promouvoir et augmenter la visibilité de l'excellence culturelle, paysagère, patrimoniale et des savoir-faire agricoles et artisanaux du territoire</b>        | <b>Appui technique et financier aux démarches et aux projets collectifs</b>   | - Reconnaissance du Cœur d'Hérault comme une véritable destination touristique et culturelle<br>- Connaissance et appropriation des ressources et des patrimoines locaux par les acteurs et les habitants du territoire ;   |
|   | <b>Objectif 3.2 : Soutenir le développement de prestations, de services et d'équipements correspondant aux attentes des clientèles liées à la destination « Cœur d'Hérault »</b>            | <b>Aide aux projets individuels et/ou pilotes</b>   | - pérennité des entreprises, des savoir-faire et des ressources locales ;<br>- création et maintien d'emplois liés à la valorisation des ressources naturelles, patrimoniales et culturelles  |
| COOPERATION   | <b>Objectif 4 : Encourager et développer les pratiques de coopération interterritoriale et transnationale en Cœur d'Hérault</b><br><br><sup>1</sup> cf plan de développement                | <b>Appui aux actions collectives d'échanges et de partage des pratiques</b><br><br><sup>1</sup> cf plan de développement                                    | - renforcement des actions de coopération répondant à des problématiques locales dans la durée ;<br>- renforcement du sentiment d'appartenance européen sur le territoire.<br><br><sup>2</sup> Cette rubrique sera complétée par des indicateurs de résultats (cf projet de grille d'indicateurs – annexe 11) |

# LISTE DES ANNEXES

*Annexe 1 - Liste des EPCI et des communes composant le GAL « Convivencia-Cœur d'Hérault »*

*Annexe 2 - Plan de développement*

*Annexe 3 - Maquette financière*

*Annexe 4 - Grilles AFOM Thématiques*

*Annexe 5 – Délibération du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault*

*Annexe 6 – Engagements des partenaires*

*Annexe 7 - Statuts du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault*

*Annexe 8 – Composition du Comité de programmation du GAL Convivencia 2007-2013*

*Annexe 9 - Liste des personnes ayant participé aux réunions de concertation*

*Annexe 10 - Projet de grille de sélection des projets à soumettre au comité de programmation*

*Annexe 11 – Projet de liste des indicateurs de résultats par objectifs opérationnels*

*Annexe 12 – Appel à idées, janvier 2015 : Fiche-projet proposées par les partenaires*

*Annexe 13 - Rapport d'évaluation du GAL Convivencia 2007-2013, décembre 2014*

*Annexe 14 - Liste des membres du Conseil de développement du Cœur d'Hérault*

*Annexe 15 - Organigramme de l'équipe technique du SYDEL*

*Annexe 16 - Fiche technique de l'Agence économique du Cœur d'Hérault*

*Annexe 17 - Profil Energie Climat du territoire, octobre 2014*

*Annexe 18 - Revue « Regard » Atlas de territoire 2012*

*Annexe 19 - Revue « Regard » spécial Agriculture, février 2015*

*Annexe 20 - Le Pays « rêvé », Charte de développement du Cœur d'Hérault 2014-2025*